



Ministère de la Justice Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/39-2002

ISBN 0-660-62109-6



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Ministère de la Justice

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2002



Martin Cauchon
Ministre de la Justice et procureur général
du Canada

1.0	MESSAGE DU MINISTRE	1
2.0	RENDEMENT DU MINISTÈRE	3
2.1	LE MINISTÈRE ET SON RÔLE	3
2.2	BILAN	5
2.3	NOS RÉALISATIONS EN 2001–2002	7
2.3.1	<i>Faits saillants et ressources utilisées</i>	7
2.3.2	<i>Au service des Canadiens</i>	8
2.3.2.1	Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	9
2.3.2.2	Renouvellement de la justice pour les jeunes	11
2.3.2.3	Droit familial axé sur les enfants	13
2.3.2.4	Crime organisé	15
2.3.2.5	Programme d'enregistrement des armes à feu	16
2.3.2.6	Victimes d'actes criminels	17
2.3.2.7	Stratégie nationale pour la prévention du crime	19
2.3.2.8	Programme d'aide juridique	22
2.3.2.9	Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	23
2.3.2.10	Modification du <i>Code criminel</i> : loi omnibus	24
2.3.2.11	Gouvernance	25
2.3.2.12	Examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne	26
2.3.3	<i>Fournir des services de grande valeur et faire des choix</i>	27
2.3.3.1	Services juridiques aux ministères et organismes clients	28
2.3.3.2	Service fédéral des poursuites	30
2.3.3.3	Gestion des risques juridiques	32
2.3.3.4	Services législatifs	34
2.3.3.5	Droit et travaux internationaux	36
2.3.4	<i>Tirer parti de nos atouts</i>	38
2.3.4.1	Gestion des ressources humaines	39
2.3.4.2	Communications	41
2.3.4.3	Gestion de l'information	43
2.3.4.4	Gestion financière et administration	45
3.0	GROUPEMENT DES RAPPORTS	46
3.1	INITIATIVES HORIZONTALES, À L'ÉCHELLE DU GOUVERNEMENT	46
3.2	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)	47

4.0	RENDEMENT FINANCIER	49
4.1	APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER	49
4.2	TABLEAU FINANCIER 1: SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS	50
4.3	TABLEAU FINANCIER 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES.....	51
4.4	TABLEAU FINANCIER 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES TOTALES	52
4.5	TABLEAU FINANCIER 5 : RECETTES.....	52
4.6	TABLEAU FINANCIER 6 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS	52
4.7	TABLEAU FINANCIER 7 : PAIEMENTS DE TRANSFERT.....	53
4.8	TABLEAU FINANCIER 9 : PASSIF ÉVENTUEL.....	53
5.0	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	54
5.1	PERSONNES-RESSOURCES.....	54
5.2	LOIS APPLIQUÉES ET RÈGLEMENTS CONNEXES	55
5.3	RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI ET AUTRES RAPPORTS MINISTÉRIELS.....	57

1.0 Message du ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport sur le rendement de 2001-2002 du ministère de la Justice.

Le Ministère a connu une année fort stimulante, devant les nouveaux enjeux auxquels étaient confrontés le Canada et le monde entier en matière de sécurité. Nos efforts se sont essentiellement concentrés sur la réponse à fournir aux événements survenus le 11 septembre aux États-Unis et leurs répercussions, alors que nous recherchions les moyens législatifs qui convenaient. C'est ainsi que nous avons élaboré le projet de loi C-36, mesure législative antiterroriste prise par le gouvernement du Canada, qui fournit aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale les outils dont ils ont besoin pour protéger la population canadienne contre les activités terroristes tout en lui garantissant ses droits et libertés.

Cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts auprès des autres paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales ainsi que diverses parties intéressées, afin de renforcer et d'élargir les partenariats en matière de justice. Ces partenariats permettront d'accroître l'efficacité de l'appareil judiciaire dans des domaines comme la prévention du crime dans nos collectivités, les réponses aux nouvelles préoccupations de la population en matière de justice, la protection des Canadiennes et des Canadiens contre les nouvelles formes de criminalité, notamment celles visant les nouvelles technologies.

Par exemple, deux nouvelles lois particulièrement importantes ont été déposées l'an dernier : le projet de loi C-15A en octobre et le projet de loi C-24 en juin. Ces lois protégeront nos enfants contre l'exploitation par le truchement de l'Internet et donneront aux organismes d'application de la loi de nouveaux moyens pour combattre le crime organisé. Le Parlement a également adopté cette année une nouvelle loi très importante émanant du ministère de la Justice, notamment la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Cette loi constitue la pierre angulaire de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, dont la mise en œuvre est en cours et à laquelle participent des collectivités dans l'ensemble du pays en vue de créer un système de justice qui soit plus équitable et plus efficace pour les jeunes.

Au cours de l'année 2001-2002, le procureur général du Canada s'est occupé de nombreuses affaires ayant une incidence considérable et touchant de grandes questions telles que l'immigration, les impôts et les droits fondamentaux de la personne.

Par ailleurs, la priorité demeure pour le Ministère de rechercher les moyens d'adapter le système de justice aux besoins des Canadiennes et des Canadiens d'origine autochtone. Ainsi, la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones vise à réduire les taux de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones et à rendre le système de justice plus sensible à la culture de ces derniers. La Stratégie vient aussi appuyer la résolution des problèmes juridiques complexes liés au triste héritage des pensionnats indiens, en poursuivant les efforts de collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans ce dossier.

Le Ministère continue de répondre à une conjoncture nationale et internationale en évolution constante par l'innovation et la créativité ainsi que sa détermination renouvelée de mettre en commun le savoir et l'information, au sein comme à l'extérieur de l'administration fédérale. Il procède à la concrétisation d'une nouvelle stratégie relative aux ressources humaines qui vise, à l'échelle du Canada, sur la diversité de ses employés en matière de compétences et de connaissances, et vise à élargir ces dernières. D'autres initiatives viennent appuyer l'apprentissage continu, l'innovation et la créativité en ce qui concerne les activités du Ministère, et elles favorisent la poursuite de l'excellence dans la prestation des services.

En 2001-2002, le ministère de la Justice a mis en place les premiers éléments de son Plan stratégique quinquennal, lequel définit la manière dont il entend remplir le mandat qui lui est confié de gérer avec efficacité le système de justice et de protéger les droits, les libertés et la sécurité des Canadiennes, des Canadiens et de leurs collectivités.

Le Ministère continue de s'appliquer à gérer et à améliorer le système de justice canadien, à faire participer le public au processus ainsi qu'à maintenir une norme d'excellence au niveau du service qu'il assure au gouvernement du Canada et à la population canadienne.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,
Martin Cauchon

2.0 Rendement du Ministère

2.1 Le Ministère et son rôle

Le Ministère de la Justice s'articule autour de deux grands rôles au sein du système de justice canadien, celui de procureur général du Canada et celui de ministre de la Justice.

Le *procureur général* est l'avocat de l'État fédéral et il s'acquitte de ses responsabilités en accord avec l'intérêt public et dans le cadre des lois en vigueur. Il est appelé :

- à fournir des conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, notamment en ce qui a trait à la réglementation et à la conduite des litiges;
- à intenter des poursuites pour des infractions à l'ensemble des lois fédérales, exclusion faite du *Code criminel* dans les provinces et inclusion faite du *Code criminel* dans les territoires.

Le *ministre de la Justice* tient surtout compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement de lui, notamment en matière :

- *de justice pénale*
- *de droits de la personne*
- *de droit de la famille et des jeunes*
- *de droit administratif*
- *de justice autochtone*
- *d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels*
- *de politique générale régissant le droit public*
- *de langues officielles*
- *de mandat gouvernemental en ce qui a trait aux tribunaux et aux juges*
- *de participation du Canada aux travaux des organisations internationales œuvrant au développement du droit international privé.*

Le *ministre* est également chargé :

- *de la réalisation des objectifs visés par les politiques en matière de justice administrative au moyen de programmes et services;*
- *de questions touchant l'accessibilité, l'impartialité et l'équité du système de justice;*
- *des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;*
- *de la rédaction de projets de loi et de règlements pour le compte du gouvernement;*
- *de la conformité des lois et des règlements fédéraux à la Charte canadienne des droits et libertés et aux autres politiques et lois du gouvernement.*

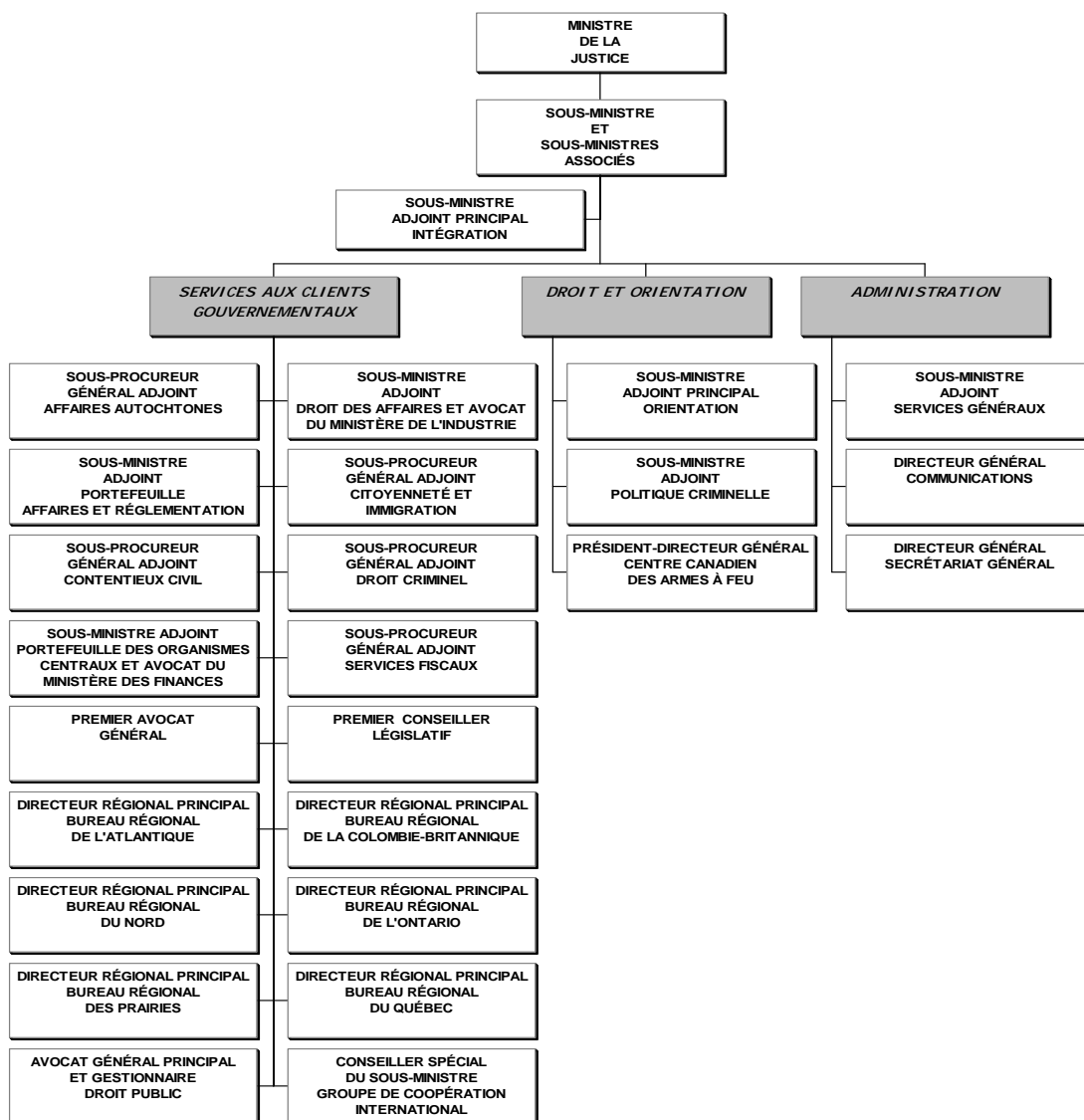
Les obligations et les responsabilités du Ministère sont définies par la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le Ministère fournit une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada, dont la prestation de conseils juridiques, la production de documents juridiques, la rédaction de projets de loi et règlements, ainsi que la conduite des litiges. Le Ministère est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue en conformité avec la Loi.

Outre la *Loi sur le ministère de la Justice*, les principales lois qui régissent les activités du Ministère comprennent la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. Le Ministère examine tous les projets de loi déposés par les ministres au Parlement, de

même que tous les règlements soumis pour enregistrement au greffier du Conseil privé, afin de s'assurer que toutes leurs dispositions sont conformes à l'objet et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans un cas comme dans l'autre, le ministre doit signaler toute incohérence au Parlement. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que les règlements soient examinés selon les critères énoncés dans cette loi. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision et la codification périodiques des lois publiques du Canada ainsi que des règlements afférents.

Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit présente les postes de gestion liés aux trois secteurs d'activité du Ministère de la Justice.



2.2 Bilan

Environnement de travail

Le système de justice canadien a subi des pressions tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Plusieurs événements ont ébranlé les fondations de la démocratie occidentale et exigé une réaction immédiate du Ministère de la Justice et de ses divers partenaires. Ces événements se sont déroulés sur fond de mondialisation accrue, dans laquelle maintes questions de justice devaient être abordées conjointement par diverses nations et au sein d'instances internationales telles que les Nations Unies. L'augmentation du crime transnational, incluant le terrorisme, la contrebande de drogues et la « cyber-criminalité », a confirmé la pertinence de ces efforts.

Pour être à la hauteur des circonstances, le Ministère a structuré son action autour des principes suivants : travail d'équipe et intégration, autonomisation et responsabilité des cadres supérieurs, bonne gestion des affaires publiques. Le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre de son Plan stratégique quinquennal (sur le Web à http://canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat_plan), qui confirme la nécessité d'établir des mesures du rendement efficaces pour surveiller et signaler les réalisations du Ministère par rapport à ses objectifs stratégiques. Les unités organisationnelles ont uni leurs efforts pour s'attaquer aux maintes priorités et tâches. La plupart des réalisations soulignées dans le présent rapport sont le fruit de cette collaboration dans les régions et à l'Administration centrale.

Dans le cadre de la première orientation stratégique, *Servir les Canadiens*, le Ministère a investi dans de multiples initiatives en cours et nouvelles afin de maintenir un système de justice juste, efficace et accessible. Plusieurs de ces initiatives sont réalisées en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux ou internationaux, des organisations non gouvernementales et des associations bénévoles et à but non lucratif. Un partenariat solide est à la base d'un grand nombre des initiatives en cours particulièrement importantes, dont : la sécurité publique et lutte contre le terrorisme, le Programme canadien des armes à feu, la Stratégie nationale pour la prévention du crime, la Stratégie d'aide à la famille axée sur l'enfant, l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes. En outre, le Ministère étudie la participation des citoyens dans la gestion du système de justice canadien, en vue d'élargir leur rôle dans les initiatives publiques concernant la sûreté et la sécurité. L'an dernier, nous avons favorisé la participation de la population dans de multiples dossiers, dont la justice pour les jeunes, les pensions alimentaires, le droit de garde et de visite des enfants, les victimes d'actes criminels, la lutte contre le terrorisme, et l'élaboration d'un programme de la vulgarisation et d'information juridique.

La deuxième orientation stratégique du Ministère, *Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix*, fait suite à sa responsabilité en tant que dispensateur de services juridiques et législatifs aux ministres et à leur ministère, ainsi qu'à la plupart des organismes fédéraux. Le Ministère a vu son rôle évoluer en fonction des nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux au Canada et dans le monde, et il a intensifié ses efforts pour être à la hauteur de la tâche qui l'attend. Le Ministère a connu une croissance notable au cours des cinq dernières années pour s'adapter à tous ces changements. Il est également présent et actif sur la scène internationale; il collabore avec ses partenaires, participe aux tribunes, et contribue à la jurisprudence en plus d'apporter son concours aux pays qui réaménagent leur système de justice.

Conformément à sa troisième orientation stratégique, *Tirer parti de nos atouts*, le Ministère s'emploie à améliorer sa gestion et son administration et à se doter de personnels compétents, professionnels et réceptifs, en mesure d'offrir un service de qualité supérieure aux organisations clientes et aux citoyens.

D'importants progrès ont été accomplis à cet égard, allant de l'élaboration d'un solide plan stratégique pour les ressources humaines (misant sur le recrutement et la rétention), de la formation continue et de la promotion du Ministère en tant qu'environnement de travail attrayant, aux améliorations déterminantes apportées aux technologies de l'information. Il s'agit entre autres de nouveaux outils conviviaux qui permettent au public d'accéder à l'information sur le système de justice canadien, des améliorations apportées aux bases de données à l'appui de nos efforts avec nos partenaires, ainsi que des outils internes visant à accroître l'efficacité de nos services aux clients.

Tout en apportant ces changements, le Ministère doit s'occuper des questions liées aux installations et aux aménagements et renforcer la sécurité de ses employés. De plus, pour aider les Canadiens à mieux comprendre leur système de justice et à y jouer un rôle utile, le Ministère continue d'investir dans le Programme de vulgarisation et d'information juridique et dans les consultations publiques sur le droit et les réformes d'orientation.

Le Ministère a entrepris un examen systématique de sa capacité à s'occuper d'un volume de travail accru. Il s'affaire à investir les nouvelles ressources obtenues par suite de cet examen pour accroître son efficacité et sa productivité. Il faut augmenter sa capacité à fournir des conseils juridiques de qualité au gouvernement, à produire et mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des services de premier ordre aux Canadiens tout en incluant les citoyens dans les concertations et la formulation des politiques, et à renforcer l'infrastructure administrative essentielle à ces activités.

2.3 Nos réalisations en 2001–2002

2.3.1 Faits saillants et ressources utilisées

L'an dernier, en accord avec les priorités gouvernementales, le Ministère a continué de consacrer ses efforts au leadership de pointe et à l'excellence au chapitre du droit et des politiques. De multiples modifications ont été apportées aux lois, et de nouvelles politiques ainsi que de nouveaux programmes étaient axés sur la sûreté et la sécurité, la famille, les enfants et la jeunesse, les Autochtones, les victimes d'actes criminels et la prévention du crime ont été instaurés.

Les bilans qui suivent mettent en valeur l'engagement de tous les instants du Ministère à l'égard d'un système de justice qui prend en compte les valeurs canadiennes de justice, d'égalité, de respect et de responsabilité, tout en répondant aux nouveaux besoins d'une société diversifiée.

Le Ministère a géré ses services et programmes juridiques en s'appuyant d'une part sur un réseau intégré de bureaux régionaux qui s'occupent de la prestation des programmes et services et participent de plus en plus à l'élaboration des politiques ministérielles et, d'autre part, sur un réseau d'unités organisationnelles à l'Administration centrale. La majorité de ces réalisations sont le fruit des efforts concertés de maintes équipes ministérielles.

Dépenses par secteur d'activité en 2001–2002

Secteur d'activité	(en millions de dollars)		
	2001–2002		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services aux clients gouvernementaux	215,6	266,5	269,8
Droit et orientation	571,1	626,9	595,6
Administration	62,3	75,0	70,0
Total pour le Ministère	849,0	968,3	935,4

Les dépenses prévues comprennent les montants approuvés dans le budget principal et les ajustements au titre des éléments approuvés dans le budget fédéral.

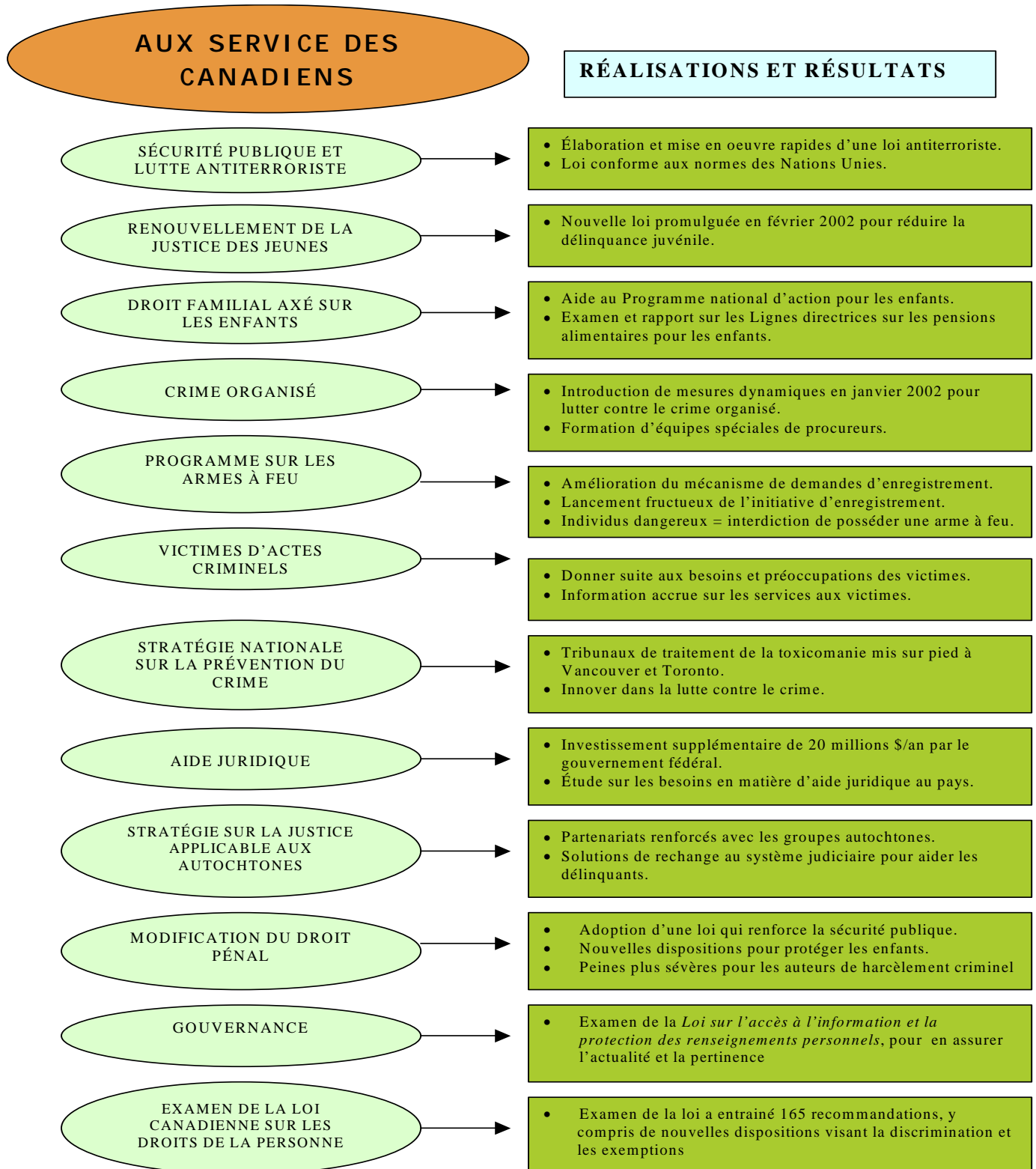
Les chiffres des *autorisations totales* comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les dépenses réelles d'un secteur d'activité peuvent dépasser les autorisations accordées tant et dans la mesure où elles n'excèdent pas le total applicable au Ministère.

Du fait de l'arrondissement des nombres, il se peut que les montants ne correspondent pas aux totaux affichés.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et dans la Partie IV du présent rapport sont fondés sur le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère et sur les Comptes publics du Canada pour l'exercice financier 2001-2002.

Les montants précités ne comprennent pas les frais de logement; cependant, ces frais sont inclus dans les dépenses de 2001-2002 et présentées pour chaque initiative rapportée plus loin dans le présent rapport.

2.3.2 Au service des Canadiens



2.3.2.1 Sécurité publique et lutte contre le terrorisme

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues (*)	Réelles (*)
2001-2002	n.d.	4,8

(*) Aucune dépense n'était prévue pour cette initiative au début de l'exercice 2001-2002; les dépenses réelles représentent les fonds obtenus au titre de ce projet après les événements du 11 septembre 2001.

Le 15 octobre 2001, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-36 modifiant le *Code criminel* et d'autres lois en conséquence afin de créer un train de mesures pour identifier, poursuivre, faire condamner et punir les groupes terroristes. Un certain nombre d'infractions et de procédures distinctes ont été créées pour permettre au gouvernement de dresser une *liste* des entités terroristes. De nouveaux pouvoirs d'investigation ont été conférés aux corps policiers, aux organismes de sécurité nationale et aux tribunaux, tout en veillant au respect des droits prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*, surtout ceux qui ont trait à la protection des renseignements personnels et de la vie privée des Canadiens.

Pleins feux sur la Loi antiterroriste (C-36) :

- Définition et désignation de groupes terroristes
- Criminalisation de l'hébergement d'un terroriste connu
- Suspension de l'aide financière aux terroristes
- Facilitation de la surveillance électronique des terroristes soupçonnés
- Élimination de la propagande haineuse sur Internet et renforcement des lois contre les crimes haineux

La loi C-36 prévoit un examen parlementaire complet trois ans après son entrée en vigueur, ainsi que la production de rapports annuels sur les pouvoirs d'investigation conférés par la loi. La loi C-36 est entrée en vigueur, à quelques exceptions près, le 24 décembre 2001. Le Ministère s'affaire à mettre en oeuvre la nouvelle loi et à renforcer sa capacité de s'occuper des litiges découlant de son application. Des équipes spéciales chargées des litiges ont été créées pour traiter rapidement et efficacement toutes les affaires qui mettent en péril la sécurité du public ou celles qui remettent en cause la légitimité des mesures législatives.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Mise en place d'une mesure législative efficace qui renforce la sécurité publique et vient à bout des menaces terroristes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi C-36 modifiant le <i>Code criminel</i> et d'autres lois en conséquence et mise en oeuvre des conventions finales de l'ONU • Séances de formation pour les policiers, les procureurs et les avocats de droit civil • Rencontres avec des communautés ethniques et culturelles et le milieu juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi présentée le 15 octobre 2001, en vigueur en décembre • Bon nombre de policiers et procureurs sont formés au sujet de la nouvelle loi • Des intervenants clés prennent part aux discussions • Mise en place de la capacité de faire face aux litiges civils et pénaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi complète mise en oeuvre quatre mois après sa présentation • Le Canada se conforme aux 10 conventions antiterroristes de l'ONU • Les intervenants clés du système de justice comprennent mieux les mesures créées par la loi C-36 • Les parties intéressées sont heureuses qu'on donne suite à leurs préoccupations
<i>Accomplissement de la mission de conseiller juridique du Ministère en matière de droit pénal, de droits de la personne et de contentieux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Avis distribués après le 11 septembre sur une foule de questions juridiques par : Contentieux des affaires civiles, Service fédéral des poursuites, Politique en matière de droit pénal et des Droits de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'opinions pour assurer que les projets de loi C-36 et C-15 tiennent compte des principes juridiques solides et respectent la Charte • Mise en place de la capacité de fournir une expertise juridique continue sur le terrorisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le terrorisme fournis rapidement au sein du Ministère et d'autres ministères fédéraux • Respect des exigences en matière de rapports aux termes de la loi C-36 • Le Ministère peut répondre aux requêtes concernant la loi C-36, et s'occuper des litiges

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Appui à la lutte internationale contre le terrorisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi C-36 tient compte des obligations aux termes des conventions antiterroristes de l'ONU Participation aux efforts du Commonwealth, du G8, de l'Organisation des États américains, du Conseil de l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi C-36 veille au respect de la résolution 1373 des Nations Unies et de diverses conventions Le Ministère offre son expertise à d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> La loi canadienne répond aux normes internationales Le Premier ministre s'engage à travailler avec d'autres pays sur les lois antiterroristes Des groupes sont identifiés et inscrits sur la liste des organisations terroristes

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Le Ministère a élaboré une loi antiterroriste complète et efficace aux lendemains des attentats du 11 septembre. Il a développé, maintenu et renforcé sa capacité de prestation d'avis juridiques au gouvernement à ce sujet, en élaborant une stratégie en matière de litiges pour traiter toutes les affaires relatives au terrorisme et à la sécurité publique et en assurant un programme complet de formation pour les conseillers juridiques et les autres intervenants qui jouent un rôle dans la résolution de ces affaires
- Le Ministère doit continuer de former des partenariats solides avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, et avec des administrations étrangères, pour mieux lutter contre les menaces terroristes.
- Le Ministère doit se préparer à l'examen de la loi C-36 qui aura lieu dans trois ans.

2.3.2.2 Renouveau de la justice pour les jeunes

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	221,5	209,6

En 2000, les jeunes de 12 à 17 ans représentaient environ 8 % de la population canadienne, mais ils étaient impliqués dans près de 21 % des incidents criminels signalés (exclusion fait du trafic de drogues et des infractions connexes). La nouvelle loi (*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – LSJPA*) vise à instaurer un système de justice plus juste et plus efficace pour les adolescents. Elle a reçu la sanction royale le 19 février 2002 et

« Le Ministère de la Justice a consacré de l'argent et du temps, par l'intermédiaire de ses cadres, ce qui montre bien les réalisations possibles lorsque les divers paliers de gouvernement, le système judiciaire et scolaire et les organismes communautaires unissent leurs efforts. »
Forum national sur les projets pilotes novateurs, Alberta

entrera en vigueur le 1^{er} avril 2003. Outre cette loi, l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes fait intervenir un large éventail de mesures pour lutter contre la délinquance chez les jeunes. Elle sollicite les autres ministères fédéraux, les administrations provinciales et territoriales et divers organismes qui s'intéressent au développement des questions de la justice pour les jeunes. L'initiative vise à réduire le taux d'emprisonnement et de condamnation chez les jeunes au fil du temps et à faire appliquer davantage de peines purgées dans la collectivité, de mesures extrajudiciaires et de mesures ciblées pour les jeunes plus violents. De nouvelles ententes ont été conclues avec les provinces et territoires pour promouvoir les objectifs du renouvellement de la justice pour les jeunes.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Système de justice pour les jeunes plus équitable, plus efficace et fondé sur les connaissances</i>	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en oeuvre du projet de loi C-7 Promouvoir les solutions novatrices aux problèmes du système de justice pour les jeunes Approfondir et partager les connaissances sur la justice pour les adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projets novateurs à l'appui de la mise en oeuvre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents Forum national sur les projets pilotes novateurs Création et distribution d'un document vidéo sur les approches novatrices Animation d'un forum de chercheurs pour étudier des projets de recherche sur la justice pour les jeunes; lancement de projets de recherche Réaménagement du site Web de la justice pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Promulgation de la nouvelle loi sur le système de justice pour les adolescents Choix et élaboration d'approches novatrices Amélioration des connaissances sur le système de justice pour les jeunes
<i>Renouvellement de la justice pour les jeunes en partenariat avec les provinces et territoires et les autres intervenants clés</i>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer, négocier et suivre les accords de financement avec les provinces et territoires Réunions fédérales-provinciales-territoriales Travailler avec les intervenants clés à la préparation de la nouvelle loi (policiers, juges, avocats, Services correctionnels) 	<ul style="list-style-type: none"> Ententes avec toutes les provinces et territoires, sauf le Québec Élaboration et négociation d'accords de financement concernant l'ordonnance de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation Financement et participation à la Conférence de rétablissement, l'atelier sur le calcul des peines, etc. Remise du 2^e prix annuel national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes du ministère de la Justice Discussions sur les enjeux de la justice des jeunes : toxicomanie, infractions aux lois sur les stupéfiants, exploitation sexuelle des jeunes et des enfants, jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Les provinces et territoires mettent en place les structures et mécanismes de mise en oeuvre de la LSJPA Partage d'information avec les autres parties, pour mieux gérer le nouveau système Connaissance approfondie du système de justice pour les adolescents Approche mieux intégrée de la justice

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
		<p>Autochtones aux prises avec la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Survol de la LSJPA à l'intention du milieu de l'aide juridique, des policiers, des avocats de la défense, des procureurs et autres 	<p>pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les prix nationaux de la justice pour les jeunes encouragent les interventions novatrices par les corps policiers

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Le domaine de compétence partagé entre l'État fédéral et les provinces et territoires pose des problèmes. • Répertorier, contacter et informer les partenaires traditionnels et non traditionnels au sujet de la nouvelle loi et de l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes nécessite un effort soutenu. • Pour amener un changement à long terme, il faut d'abord isoler et combattre les mythes sur la délinquance juvénile.

2.3.2.3 Droit familial axé sur les enfants

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	22,8	25,5

Plus de deux millions d'enfants sont touchés par la séparation ou le divorce de leurs parents. Ce nombre augmente sans cesse et les enfants vivent ces ruptures familiales de plus en plus jeunes. L'éclatement de la famille chamboule complètement la vie familiale et a des répercussions économiques et émotionnelles sur les enfants. Le problème est aggravé lorsque les parents s'entre-déchirent au sujet des modalités de la séparation. Le gouvernement ne peut pas empêcher ou éliminer ces conflits, mais il peut aider à résoudre les problèmes et à respecter les intérêts des enfants concernés, par le jeu de la réforme du droit familial et de l'aide aux programmes de justice familiale. Outre son travail à l'appui du Programme d'action national pour les enfants (PANE), le Ministère collabore avec d'autres ministères afin d'assurer sa participation dans les dossiers liés au PANE et susceptibles de jouer sur le système de justice.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Offrir une aide plus juste et uniforme au profit des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les dispositions et l'application des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Examen complété et préparation du <i>Rapport au Parlement concernant les dispositions et l'application des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants</i> 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des parents et professionnels interrogés pensent que les lignes directrices sont justes Les montants des pensions alimentaires concordent davantage avec les nouvelles lignes directrices – les montants des tables sont utilisés dans 95 % des cas pour déterminer le montant de base de la pension alimentaire
<i>Aider les familles à prendre les meilleures dispositions pour leurs enfants durant et après la séparation ou le divorce</i>	<ul style="list-style-type: none"> Consultations sur le droit de garde, le droit de visite et les pensions alimentaires pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport « Les enfants d'abord » Tenue de séances publiques avec les gouvernements provinciaux et territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> Distribution de 1 000 exemplaires du rapport sommaire sur les consultations fédérales, provinciales et territoriales sur le droit de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants 46 séances en personne à l'échelle du pays
<i>Améliorer les services aux familles en instance de séparation ou de divorce</i>	<ul style="list-style-type: none"> Administrer les ententes contribution fédérales, provinciales et territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> De 1996-1997 à 2001-2002, 50 % des fonds de contribution fédéraux allaient à des services de justice familiale novateurs, et 22 % de l'aide fédérale additionnelle appuyait des améliorations aux services de justice familiale en place 	<ul style="list-style-type: none"> Des solutions de rechange efficaces au système judiciaire traditionnel ont été fournies Les 13 juridictions ont conclu des ententes de contribution avec le Ministère

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Veiller au paiement intégral et ponctuel des pensions alimentaires, et appuyer financièrement les enfants de parents séparés ou divorcés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités fédérales, provinciales et territoriales sur le partage de l'information, la réciprocité multipartite et internationale et la recherche et la mise en œuvre des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des modifications à la <i>Loi sur les banques</i>, pour faciliter la distribution aux banques des documents nécessaires au respect des obligations en matière de pensions alimentaires • Achèvement du document sur le fonctionnement, les principes et les objectifs à l'intention des ministres de la Justice • Protocole inter -juridictionnel d'exécution des ordonnances de pensions alimentaires • Achèvement d'une étude de faisabilité sur le Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modifications de la <i>Loi sur les banques</i> sont entrées en vigueur le 24 octobre 2001 • Mise en place du nouveau programme de déclaration des nouveaux employés, en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada
<i>Sensibiliser la population aux responsabilités des parents en instance de séparation ou de divorce</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'un service téléphonique d'information sans frais • Distribution de publications 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de multiples documents à l'intention des familles, partenaires et autres : brochure, cahier d'application pour les parents, cahier d'application détaillé, guide d'information, brochure sur le divorce, guide des nouvelles lignes directrices, fiches d'information, divers rapports de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 000 appels reçus l'an dernier au numéro sans frais • Documents distribués aux parties intéressées en 2001-2002 : 2 300 brochures; 1 100 cahiers d'application pour les parents; 5 100 brochures sur le divorce; 19 000 copies du guides des nouvelles lignes directrices; 15 000 fiches d'information; 800 rapports de recherche

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- La participation utile de tous les bénéficiaires (provinces et territoires) est indispensable pour établir les priorités en matière d'aide fédérale.
- La création d'un consensus exige beaucoup de temps, de patience et de coopération pour ce qui est de la préparation de documents conjoints fédéraux, provinciaux et territoriaux.

2.3.2.4 Crime organisé

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	17,6	14,0

À elle seule, le crime économique, qui englobe les fraudes en valeurs mobilières et le télémarketing frauduleux, coûte plus de 5 milliards de dollars aux Canadiens chaque année. Il existerait 64 grandes organisations de crime organisé au Canada. En janvier 2002, le Ministère a présenté une série de mesures musclées pour lutter contre le crime organisé et qui comprennent entre autres la protection des personnes qui participent au processus judiciaire. De plus, en vue de lutter contre le crime organisé, on a créé une liste de nouvelles infractions et durci les peines. Le Ministère est également en train de former des équipes spéciales de procureurs fédéraux qui s'attaqueront exclusivement au crime organisé, de même que des équipes spéciales chargées des litiges, en vue d'assurer la défense au chapitre des contestations portant sur la constitutionnalité des mesures législatives visant à lutter contre le crime organisé. Ces mesures donnent suite aux promesses faites dans le Discours du Trône de 2001, qui plaçait le crime organisé en tête du programme canadien en matière de sécurité publique.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Renforcer la capacité de poursuivre efficacement en justice les affaires du crime organisé et les organisations criminelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'équipes spéciales de procureurs chargées de fournir des avis et de poursuivre les individus impliqués dans le crime organisé Mise en œuvre du projet de loi C-24 Formation sur le projet de loi C-24 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la Stratégie sur le crime organisé, dont le déploiement dans les bureaux régionaux est échelonné sur cinq ans Proclamation du projet de loi C-24 Formation offerte à la GRC et autres corps policiers, pour désigner les membres visés par les dispositions d'immunité Formation sur les dispositions d'immunité à l'intention de la GRC, d'autres corps policiers et des procureurs fédéraux et provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration accrue de l'enquête et de la poursuite judiciaire Les enquêteurs comprennent mieux les besoins des procureurs Satisfaction accrue des procureurs (dossiers de la Couronne et qualité de la préparation au procès) Les corps policiers se prévalent des dispositions d'immunité; les procureurs utilisent les dispositions sur les infractions et les peines liées au crime organisé

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les activités et les enquêtes liées au crime organisé sont de plus en plus complexes et élaborées.
- L'insuffisance des ressources et les problèmes d'instance entraînent souvent des problèmes de santé chez les procureurs qui participent aux procès des organisations criminelles et aux méga-procès.
- Il est difficile de satisfaire aux exigences en matière de divulgation, notamment en ce qui concerne la compréhension des responsabilités des policiers et de l'interprétation judiciaire expansive des obligations, et les coûts qui y sont reliés.

2.3.2.5 Programme d'enregistrement des armes à feu

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	146,9	136,6

Le programme canadien d'enregistrement des armes à feu en est à sa dernière année de mise en œuvre. La très grande majorité des armes à feu sera enregistrée avant le 1^{er} janvier 2003 – le délai fixé par la loi. On a apporté certaines modifications au règlement pour faciliter le processus, y compris une exonération temporaire des droits d'enregistrement pour inciter les propriétaires à enregistrer leurs armes à feu bien avant janvier 2003. Les formulaires d'enregistrement ont été simplifiés et regroupés en un seul formulaire personnalisé et convivial, qui a été envoyé à tous les propriétaires d'armes à feu possédant un permis. On a mis sur pied un service en ligne sécurisé qui permet à ces propriétaires de faire leur demande d'enregistrement sur Internet. Le processus a été couronné de succès : plus de 10 % des propriétaires d'armes à feu possédant un permis ont fait leur demande d'enregistrement sur Internet au cours des premiers mois.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Enregistrement de toutes les armes à feu détenues par des Canadiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'enregistrement simplifié • Service d'enregistrement en ligne • Campagne d'information pour encourager l'enregistrement précoce • Efforts de sensibilisation dans les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux formulaires d'enregistrement en ligne distribués dans les provinces et territoires • Enregistrement gratuit en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • En juillet 2002 : 2/3 des propriétaires possédant un permis avaient enregistré leurs armes à feu, plus de 1,1 million de propriétaires avaient enregistré leurs armes à feu, plus de 860 000 propriétaires avaient utilisé les nouveaux formulaires simplifiés, 166 987 demandes d'enregistrement en ligne avaient été reçues
<i>Réduction du nombre d'accidents et de crimes impliquant des armes à feu, en mettant ces armes hors de la portée des gens qui ne devraient pas y avoir accès</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de tous les demandeurs de permis d'arme à feu • Examen continu de tous les propriétaires d'armes à feu possédant un permis • Vérification de tous les transferts d'armes à feu et suivi des armes à feu 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 7 000 permis ont été refusés ou révoqués depuis le 1^{er} décembre 1998 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse continue des homicides entre conjoints, des décès et des vols impliquant des armes à feu • En cinq ans, 50 fois plus de permis ont été refusés à des individus dangereux en puissance par rapport à l'ancien programme • Grâce au programme, la confiance a déjà augmenté chez la population – les autorités obtiennent l'information rapidement, le processus d'évaluation des demandeurs est plus rigoureux
<i>Faciliter le suivi des armes à feu par les corps policiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations apportées au Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFD), qui fournit de l'information sur les armes à feu aux corps policiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de sécurité accru – les organismes d'exécution de la loi ont accès à davantage d'information, ce qui facilite leur travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation courante du RCAFD par les policiers dans les enquêtes et l'évaluation des risques éventuels pour la sécurité publique (1 500 interrogations par jour)
<i>Mise en place de mesures législatives justes et efficaces pour gérer l'enregistrement des armes à feu</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions en justice pour défendre les mesures législatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a défendu avec succès la constitutionnalité des mesures législatives devant la Cour suprême 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de confiance marqué des Canadiens à l'égard des mesures législatives

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Un mécanisme d'enregistrement simplifié favorise le respect de la loi.

2.3.2.6 Victimes d'actes criminels

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	3,8	2,7

L'Initiative sur les victimes d'actes criminels (IVAC) a été mise en œuvre par le ministère pour donner suite aux préoccupations des victimes d'actes criminels au Canada. Ces préoccupations avaient été énoncées dans un rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne intitulé « Les droits de la victime: participer sans entraver ». L'IVAC vise à accroître la confiance des victimes dans le système de justice pénale en tentant de répondre à leurs besoins et leurs préoccupations. À cette fin, le Ministère utilise divers moyens : consultations, élaboration de politiques, recherche, réforme législative, vulgarisation juridique et financement de projets (Fonds d'aide aux victimes). L'IVAC est coordonnée et mise en œuvre par le Centre de la politique concernant les victimes. Ce centre, créé en 1999, a pour but d'élaborer et de coordonner les initiatives fédérales visant à élargir le rôle des victimes dans le système de justice pénale et de veiller à ce que leur point de vue soit pris en compte dans l'élaboration des politiques et des lois fédérales. De plus, le CPCV encourage et appuie des initiatives mixtes avec les provinces et territoires, et sert de pôle entre les provinces, les territoires, les ministères fédéraux et d'autres organismes. Il est en train de devenir un centre d'expertise sur les questions et les tendances nationales et internationales en matière de défense des droits des victimes, de droit et de services. Pour tout complément d'information sur les questions ayant trait aux victimes d'actes criminels, le CPCV, l'Initiative sur les victimes d'actes criminels et le Fonds d'aide aux victimes, veuillez visiter le site Web à l'adresse <http://canada.justice.gc.ca/victime>.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Les victimes d'actes criminels et leur famille sont conscientes de leur rôle dans le système de justice pénale, et des services et l'aide à leur disposition</i>	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et élaboration de politiques Consultation et aide réciproque des provinces Aide aux organisations vouées aux victimes et aux personnes qu'elles aident Fonds d'aide aux victimes Amélioration du plan de communication existant, documents de vulgarisation juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Un répertoire électronique des services d'aide aux victimes est en cours d'élaboration Nouvelles fiches d'information sur la justice réparatrice, la conduite avec facultés affaiblies, le Fonds d'aide aux victimes et les condamnations avec sursis Site Internet étoffé Trousse et kiosque polyvalents pour présenter la documentation sur l'IVAC et faire connaître cette initiative Consultations sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) et les provinces, groupes de discussion avec des victimes Mise en commun de l'information (conférences, présentoirs) Conférences visant le financement sur les questions des victimes et financement aux organisations non gouvernementales pour l'élaboration d'information publique 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance du système de justice pénale Sensibilisation accrue aux droits des victimes Meilleure connaissance des services d'aide aux victimes
<i>Le Ministère peut élaborer des politiques, des lois et d'autres mesures qui tiennent compte du point de vue des victimes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de recherche Consultations Maillage interministériel Fonds d'aide aux victimes 	<ul style="list-style-type: none"> Consultations nationales avec les victimes d'actes criminels sur la LSCMLC Groupes de discussion (avec universitaires, fournisseurs d'aide aux victimes, défenseurs des droits, personnel du système de justice pénale) 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche mieux intégrée face aux questions de politiques sur les victimes

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Meilleure connaissance des besoins des victimes de crime, des dispositions législatives visant à les protéger et des services disponibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du plan de communication, documents de vulgarisation juridique Consultations Fonds d'aide aux victimes 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du guide à l'intention des victimes Nouvelles fiches d'information sur la justice réparatrice, la conduite avec facultés affaiblies, les condamnations avec sursis, le Fonds d'aide aux victimes Consultations régionales et groupes de discussion avec des victimes Partage d'information entre les intervenants et lors de conférences Financement de conférences sur les questions relatives aux victimes Financement aux ONG pour le développement de la vulgarisation juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance du système de justice pénale Sensibilisation accrue aux droits des victimes Meilleure connaissance des services d'aide aux victimes
<i>Diffusion d'information sur les approches efficaces, au Canada et à l'étranger, qui répondent aux besoins des victimes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Recherche Fonds d'aide aux victimes Suivi des projets de loi émanant des députés relativement aux victimes Examen de la jurisprudence en vue d'une éventuelle réforme Mise en œuvre des articles de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui concernent les victimes Réforme du droit international 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de recherche sur les préoccupations et problèmes des victimes Examen de la jurisprudence sur le droit des victimes et son utilisation Aide au Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur les victimes d'actes criminels, lequel s'est réuni régulièrement pour partager de l'information Participation à la résolution des Nations Unies sur la justice réparatrice 	<ul style="list-style-type: none"> Définition et élaboration d'approche novatrices pour aider les victimes Renforcement des capacités des services d'aide aux victimes

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les victimes d'actes criminels ont surtout besoin d'information sur le système de justice pénal, leur rôle au sein du système et sur leurs droits.
- Le financement des programmes est assujéti à des délais, ce qui affecte négativement l'aptitude des organisations non gouvernementales à renforcer leur capacité et à intensifier leur aide aux victimes.
- Le réseau fédéral-provincial-territorial est une ressource inestimable pour le Ministère et pour les fournisseurs provinciaux et territoriaux d'aide aux victimes.

2.3.2.7 Stratégie nationale pour la prévention du crime

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	45,6	46,2

Au Canada, le coût de la criminalité s'élève à environ 46 milliards de dollars par année. La Stratégie nationale pour la prévention du crime (fruit d'un partenariat entre le Ministère de la Justice et le ministre du Solliciteur général du Canada) s'attache à éduquer et à aider les collectivités à développer des solutions novatrices et efficaces pour réduire la délinquance et la victimisation locales. La stratégie d'ensemble mise sur la prévention du crime par le développement social. Cette approche reconnaît les facteurs

sociaux, économiques et culturels fort complexes qui mènent au crime et à la victimisation, sollicite les collectivités afin de cerner et d'attaquer les causes profondes du crime, dont la violence familiale, le faible rendement scolaire et l'insuffisance des logements. Jusqu'à maintenant, dans le cadre de la Stratégie, on a collaboré avec plus de 900 collectivités canadiennes et financé plus de 2 400 projets. En outre, on a recueilli et partagé une mine d'informations sur les solutions les plus utiles dans diverses collectivités et pour toute une série de questions relatives au crime et à la victimisation.

Les grandes priorités:

- *Enfance et jeunesse*
- *Sécurité des femmes*
- *Sécurité dans les collectivités autochtones*
- *Sécurité des personnes atteintes d'une incapacité*

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Articulation plus claire du rôle de l'État fédéral dans la prévention du crime</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à une foule de comités interministériels fédéraux • Coordination d'un comité fédéral, provincial et territorial et collaboration avec des intervenants municipaux sur des questions d'intérêt commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de cadres stratégiques qui cernent le rôle de l'État fédéral en réponse aux questions prioritaires de la Stratégie • Expansion de la Stratégie nationale pour la prévention du crime en 2002 du côté du gouvernement fédéral 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du cadre politique et culturel en ce qui concerne la prévention du crime • Engagement et investissement de longue durée par l'État fédéral dans la prévention du crime
<i>Sensibilisation accrue du public et des intervenants au rôle de l'État fédéral dans la prévention du crime</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de communiqués de presse décrivant le rôle de l'État fédéral dans l'organisation et le financement des efforts locaux de prévention du crime • Formation de partenariats et de projets communs dans les collectivités canadiennes clés • Animation et organisation de campagnes d'information sur les activités fédérales de prévention du crime 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'environ 50 communiqués • Réception de près de 700 lettres d'intérêt en réponse à un appel public • Hausse du nombre de visiteurs sur le site Web • Participation élargie des partenaires aux activités de financement de projets • Augmentation de l'appui et de la participation du milieu des affaires et des associations professionnelles aux initiatives fédérales de prévention du crime à l'échelle locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du rôle du gouvernement dans la prévention du crime – sondages d'opinion • Couverture médiatique des projets et dossiers liés à la Stratégie • Visites sur le site Web • Lettres d'intérêt en réponse à un appel public • Nature des réseaux d'intervenants qui participent aux initiatives de prévention du crime financées ou appuyées par le gouvernement fédéral
<i>Meilleure connaissance des modèles et des approches utiles en matière de prévention du crime</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations de projets pluriannuels qui s'attaquent à la complexité des causes profondes de la criminalité et de la victimisation • Projets de recherche sur les pratiques exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension et appréciation des éléments nécessaires pour lutter contre le crime et la victimisation (causes profondes de la criminalité, identification des problèmes à risque élevé, modèles et approches utiles en prévention du crime, 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et leçons apprises – rapports provisoires et définitifs d'évaluation de projet • Utilisation des leçons apprises dans les décisions de financement futures et dans l'orientation

Section 2 – Rendement du Ministère

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
	<p>existantes et nouvelles en matière de prévention du crime au pays et ailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et publication de fiches d'information sur les leçons apprises quant aux modèles et approches utiles en matière de prévention du crime 	<p>prévention du crime par le développement social, faisabilité de la mise en œuvre des « pratiques exemplaires » dans les collectivités canadiennes)</p>	<p>stratégique globale de la Stratégie nationale pour la prévention du crime</p>
<p><i>Meilleure connaissance, par le public et les intervenants, de la prévention du crime par les méthodes sociales et efficaces</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer/parrainer des ateliers et conférences sur la prévention du crime à l'échelle locale • Souligner diverses approches utiles en prévention du crime par des rapports publics, des fiches d'information et des présentations • Organiser/participer à des campagnes d'information sur les divers éléments de la prévention du crime par le développement social et par les approches utiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Le public et les intervenants ont davantage accès à l'information sur la prévention du crime par le développement social et sur les méthodes de prévention utiles • Augmentation du nombre de lettres d'intention et de propositions de projets qui expriment mieux la complexité de la prévention du crime par le développement social et l'effort préventif concerté et utile • Participation élargie d'une foule d'intervenants dans les projets et initiatives (écoles, autorités sanitaires, secteur privé, corps policiers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de compréhension du sujet par le public et les intervenants • Nature et nombre de demandes de renseignements sur la prévention du crime par le développement social et les approches préventives utiles présentées par le public et les intervenants
<p><i>Intégration accrue des activités préventives entre les trois paliers de pouvoirs publics, le privé et les partenaires sans but lucratif</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier et renforcer les principaux partenariats entre divers paliers de gouvernement, le privé et les groupes sans but lucratif • Participer aux comités intergouvernementaux axés sur les domaines d'intérêt commun et d'éventuels partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Relation de travail en cours avec des autorités et organisations municipales, comme la Fédération canadienne des municipalités • Collaboration étroite avec le secteur privé et les associations professionnelles (création du Réseau d'entreprises en prévention du crime en 1999) • Nouveau système de gestion de l'information visant à répertorier les partenariats existants et nouveaux dans le cadre des projets • Financement visant à favoriser et appuyer les partenariats avec d'autres organisations gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de plusieurs réseaux et de mécanismes nationaux, provinciaux et régionaux de partage d'information sur la prévention du crime • Nature des secteurs et des partenaires participant à ces réseaux de partage d'information • Importance des écarts et des dédoublements dans les activités de prévention du crime au sein ou entre les trois paliers de pouvoirs publics
<p><i>Adoption de pratiques de prévention du crime plus efficaces et durables</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les leçons apprises dans les projets à court terme – explorer des projets plus vastes et pluriannuels • Faciliter l'élaboration de plans d'évaluation des pratiques durables de prévention du crime 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2002, près des deux tiers des projets financés par le Programme de mobilisation des collectivités, le Programme de partenariat en prévention du crime et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime ont poursuivi leurs activités à l'expiration du financement fourni par la Stratégie nationale pour la prévention du crime. • Divers projets financés dans le cadre de la Stratégie sont reproduits ailleurs au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de « nouvelles » pratiques de prévention du crime mises en place au Canada • Utilisation de l'information et des ressources de la Stratégie dans l'élaboration ou l'amélioration de mesures de prévention du crime • Pratiques exemplaires reproduites dans des villes canadiennes et dans des collectivités des Premières nations

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- À l'automne 2001, les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie nationale pour la prévention du crime ont mis en lumière diverses leçons apprises et les défis à venir. Selon ces conclusions, il faut :
 - renforcer la structure de prestation de la stratégie pour favoriser l'atteinte de ses cibles principales (c.-à-d. les collectivités démunies, à risque élevé, rurales ou éloignées et les collectivités autochtones) et l'aider dans la prestation de l'aide et des ressources cruciales, au-delà du financement;
 - élargir l'action de la stratégie au niveau de l'éducation auprès du public et de la promotion pour favoriser une participation plus importante et soutenue des collectivités dans les efforts locaux de réduction du crime et de la victimisation;
 - maintenir et renforcer les partenariats avec les provinces et territoires pour aider la stratégie à atteindre ses objectifs globaux;
 - s'attacher plus intensivement à l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes et structures nécessaires à l'obtention et l'intégration des résultats et des leçons apprises.

2.3.2.8 Programme d'aide juridique

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	101,5	101,4

Compte tenu de l'augmentation des demandes reçues par le programme d'aide juridique, tant au niveau des affaires civiles que pénales, le gouvernement accorde une enveloppe supplémentaire de 20 millions de dollars par année au titre de l'aide juridique pour 2001-2002 et 2002-2003. Grâce aux contributions annuelles de 101,9 millions de dollars, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent répondre aux besoins juridiques des Canadiens démunis et des jeunes gens accusés d'infractions graves. De plus, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le Ministère vient d'entreprendre une vaste étude visant à circonscrire et éliminer les problèmes affectant l'aide juridique: coûts élevés, affaires criminelles complexes, besoins non satisfaits en matière d'aide juridique (affaires pénales et civiles), entre autres. Cette recherche favorisera l'élaboration d'une stratégie d'aide juridique et la négociation d'ententes de contribution à long terme par le Groupe de travail permanent (GTP) du ressort fédéral-provincial-territorial (FPT).

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Élaboration d'une stratégie d'aide juridique à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> Projets pilotes visant à explorer les modèles novateurs de prestation des services (financement fédéral) Activités de recherche Concertations 	<ul style="list-style-type: none"> Initiative importante du GTP en vue de cerner les sujets de recherche, de déployer des projets pilotes, de lancer 40 projets de recherche et de fixer des objectifs stratégiques par le biais du GTP 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de provinces et de territoires qui participent directement aux projets pilotes Mise en œuvre d'une politique d'aide juridique avec l'aide des partenaires provinciaux et territoriaux
<i>Engagement plus intense des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux à l'égard de l'aide juridique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Renégocier les ententes sur l'aide juridique Consultations Améliorer le partage d'information 	<ul style="list-style-type: none"> Négociation fructueuse des ententes de financement provisoires jusqu'au 31 mars 2003 Les partenaires provinciaux et territoriaux jouent un rôle actif dans l'élaboration de la politique sur l'aide juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions fédérales, provinciales, territoriales – participation élevée Nombre d'examen des politiques effectués Nombre d'ententes de financement négociées (à court et à moyen terme)

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- L'étude des problèmes complexes de l'aide juridique exige une participation et une coopération soutenues de la part des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- Des recherches suivies sont nécessaires pour progresser au rythme de l'environnement de l'aide juridique et favoriser la prise de décision éclairée.
- Il faut entreprendre des projets de démonstration pour étudier des modèles novateurs de prestation des services et améliorer la qualité et l'efficacité des services d'aide juridique (droit pénal et civil) au moyen de méthodes de prestation traditionnelles et non traditionnelles.

2.3.2.9 Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	25,8	26,1

Le Canada consacre près de 1,4 milliard de dollars par année aux services correctionnels. La proportion d'Autochtones aux prises avec la loi est beaucoup plus élevée que dans les autres segments de la société. La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones vise donc à ramener le nombre d'Autochtones ayant des démêlés avec la justice à la moyenne nationale (en une génération), à aider les collectivités qui assument davantage de responsabilités quant à l'administration de la justice à l'échelle locale et à favoriser l'amélioration du système de justice afin de répondre aux besoins des Autochtones. Pour ce faire, on a formé des partenariats avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et des collectivités autochtones. Nous nous intéressons particulièrement aux solutions de rechange au système judiciaire traditionnel (par exemple, détermination communautaire de la peine, médiation familiale), afin d'aider les délinquants et de veiller à ce que tous soient traités également et équitablement devant la justice. En outre, cela donne aux collectivités autochtones un contrôle accru sur l'administration de la justice. Enfin, la stratégie s'en rapporte à l'Entente-cadre sur l'union sociale.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Judiciarisation des Autochtones ramenée à la moyenne nationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des programmes de justice communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> 90 programmes dans 290 collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports trimestriels des programmes (nombre de cas traités) Suivi de la réduction de la délinquance et de l'emprisonnement dans les collectivités autochtones
<i>Renforcement des partenariats avec les provinces et territoires et les collectivités autochtones</i>	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication uniforme et axée sur la coopération concernant les programmes dans divers territoires Entente de financement tripartite 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les ententes prévoient un financement paritaire Mise en place d'un mécanisme efficace de négociation d'un protocole d'entente (PE) 	<ul style="list-style-type: none"> Diverses ententes de financement paritaire ont été mises en œuvre Un certain nombre de PE a été négocié
<i>Solide relation de travail entre les Autochtones et les professionnels du système de justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> Création de réseaux et activités de partage d'information Séances de formation avec des professionnels de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> Création du Réseau de la justice autochtone (RJA) (regroupant des Anciens, des travailleurs communautaires, des professionnels de la justice) Participation accrue du Comité consultatif du RJA dans la prise de décision Les formateurs apportent leur concours aux programmes et favorisent la création de nouveaux programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des relations entre les représentants ministériels et les collectivités autochtones dans la négociation des programmes nouveaux et existants Accroissement de l'autonomie et de la capacité des collectivités à assurer davantage de responsabilités dans l'administration de la justice

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- L'information sur les Autochtones dans le système de justice est souvent incomplète.
- Les retombées positives reposent sur la collaboration des communautés, des gouvernements provinciaux et des autres partenaires au sein du gouvernement fédéral.

2.3.2.10 Modification du *Code criminel* : loi omnibus

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues*	Réelles*
2001-2002	n.d.	n.d.

(*) Puisque plusieurs secteurs du Ministère ont consacré des ressources à cet effort, il est difficile de présenter des montants précis dans le cadre de cette activité.

En mars 2001, le ministère de la Justice a présenté le projet de loi C-15 modifiant le *Code criminel*. Ce projet de loi omnibus comprend un train de mesures législatives visant à apporter de multiples améliorations au système de justice pénale. Il s'intéresse particulièrement à renforcer la sécurité publique ainsi qu'à rendre le fonctionnement du système de justice plus efficace. En octobre 2001, la Chambre des communes a divisé ce projet en deux: projets de loi C-15A et C-15B.

Le projet de loi C-15A renferme diverses mesures de protection publique visant notamment à protéger les enfants contre ceux qui misent sur leur vulnérabilité. Le texte de loi s'intéresse à la séduction d'enfants et la pornographie infantile sur Internet. Il permet aux juges d'ordonner la suppression de matériel pornographique mettant en vedette des enfants dans les systèmes informatiques et la saisie du matériel utilisé dans ces infractions. Il simplifie la poursuite judiciaire des Canadiens qui ont exploité sexuellement des enfants à l'étranger. En outre, la peine punissant le harcèlement criminel passe de 5 à 10 ans. L'invasion de domicile devient une circonstance aggravante aux fins de détermination de la peine, et quiconque tente de désarmer un policier commet dorénavant une infraction. Le projet de loi C-15A réaménage le système de justice pénale et aide les provinces au niveau de l'administration de la justice, grâce à de nouvelles dispositions sur la divulgation des témoignages d'experts et à l'amélioration du processus de révision des condamnations sur allégation d'erreur judiciaire. Enfin, on a apporté d'importantes réformes aux demandes d'informations préliminaires, ce qui aide à limiter les conséquences néfastes de ces examens sur les victimes et les témoins, tout en préservant le droit des accusés à jouir de cet examen.

Le projet de loi C-15B comprend des modifications importantes qui portent sur la cruauté envers les animaux et l'administration du programme d'enregistrement des armes à feu.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Poursuites judiciaires fructueuses et réduction du nombre de certains crimes violents</i>	<ul style="list-style-type: none"> Modification du <i>Code criminel</i> (projets de loi C-15A et C-15B) 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi C-15A s'attaque à des infractions graves (pornographie, séduction d'enfants, désarmement des policiers, harcèlement criminel) 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption des projets de loi C-15 A et B Démonstration de notre disposition et notre appui envers les intervenants et les groupes vulnérables
<i>Meilleur accès à la justice, réduction des coûts de la justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la procédure pénale et autres (projets de loi C-15) 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi omnibus C-15 a donné suite aux besoins des intervenants provinciaux et autres 	<ul style="list-style-type: none"> Les modifications ont reçu l'appui du Parlement et des parties intéressées. Le projet de loi C-15A contribue à la modernisation du système de justice, grâce aux réaménagements et à l'utilisation des nouvelles technologies.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- La loi omnibus donne suite à de multiples promesses faites par des comités ministériels aux parties intéressées, dont les provinces.
- Elle fait la promotion des objectifs clés du Ministère, dont la protection des groupes vulnérables, la rationalisation du système de justice pénale, l'amélioration de l'accès à la justice et la modernisation des mécanismes de la justice.

2.3.2.11 Gouvernance

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues*	Réelles*
2001-2002	0,23	0,24

(*) Les montants présentés ci-dessus représentent les dépenses prévues et réelles du Secteur des politiques du Ministère seulement; un certain nombre d'autres secteurs du Ministère prennent part à cette activité.

Le ministère de la Justice joue un rôle décisif dans le maintien de la transparence et du respect de la vie privée à l'échelle de l'administration fédérale. Dans le cadre de cette responsabilité, le ministre de la Justice doit faire en sorte que le régime fédéral d'accès à l'information et de protection de la vie privée demeure actuel. En 2000, le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor ont annoncé la création du Groupe de travail sur la réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le Groupe de travail a procédé à un examen approfondi du régime d'accès à l'information, et il a déposé son rapport final en juin 2002. Le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor étudient présentement le rapport et prévoient d'y répondre à l'automne 2002. En outre, le Ministère participe à l'examen du régime fédéral de protection de la vie privée. Cet examen cherche à déterminer si les lois actuelles protègent efficacement la vie privée des Canadiens malgré les nouveaux enjeux: accès licite, gouvernement en direct, technologie de l'information, confidentialité en génétique médicale, entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Transparence accrue du gouvernement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Examen du régime fédéral d'accès à l'information (terminé) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur la réforme de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> a déposé son rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation du régime fédéral d'accès à l'information
<i>Protection ininterrompue du droit à la protection de la vie privée par le jeu d'une démarche équilibrée</i>	<ul style="list-style-type: none"> Examen du régime fédéral de protection de la vie privée (en cours) Concilier transparence, respect de la vie privée et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Études et gestion continues des nouveaux enjeux Les modifications apportées au régime d'accès à l'information et de protection de la vie privée prévoient des certificats du procureur général dans certaines circonstances très précises 	<ul style="list-style-type: none"> Protection continue des droits à la protection de la vie privée et des renseignements personnels Protection continue de la transparence, de la vie privée et de la sécurité de tous les Canadiens

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Le gouvernement commentera le rapport final du Groupe de travail sur la réforme de la *Loi sur l'accès à l'information* à l'automne 2002.
- Le gouvernement fédéral procédera à un examen suivi de son régime de protection de la vie privée.

2.3.2.12 Examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	0,46	0,32

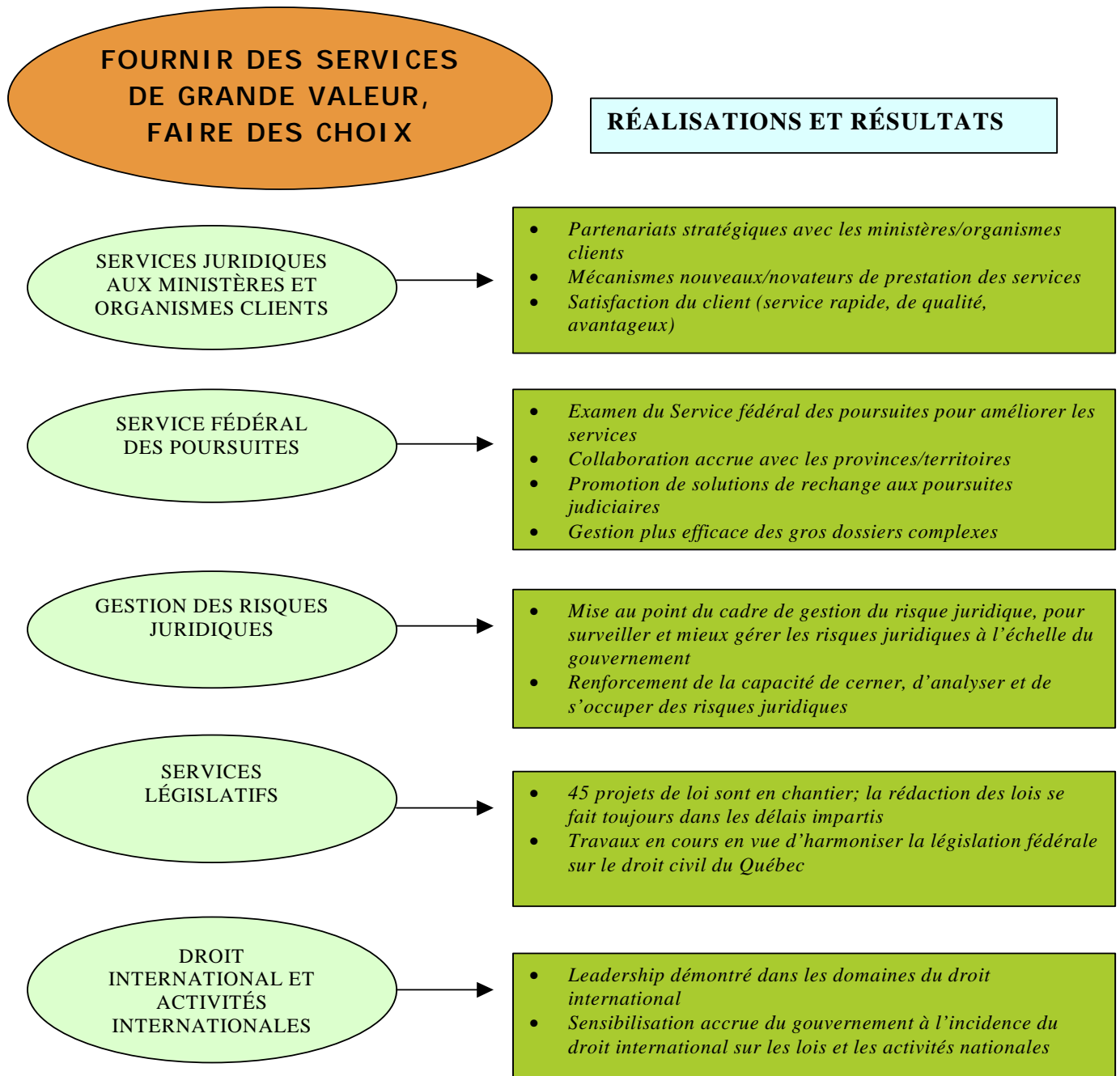
En avril 1999, la ministre de la Justice a annoncé la création d'un comité indépendant, présidé par Gérard La Forest, ancien juge de la Cour suprême du Canada, pour procéder à l'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le premier examen complet depuis 1977. En juin 2000, le Comité d'examen a publié son rapport intitulé *La promotion de l'égalité: une nouvelle vision*. Ce rapport est le fruit de vastes consultations avec des intervenants des secteurs public et privé. Les auteurs ont formulé 165 recommandations sur des modifications à la structure et aux processus, et ajouté deux motifs de discrimination et des exemptions. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement donne suite aux grandes questions soulevées par le Comité d'examen. Le Ministère le fera d'une manière équilibrée, pratique et humanitaire, en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux et les intervenants clés.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Élaborer des options pour favoriser l'efficacité et l'efficience du système des droits de la personne, y compris l'ajout de motifs de discrimination et d'exceptions dans la Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations avec les ministères fédéraux au sujet des enjeux clés de la réforme éventuelle de la LCDP • Analyse et étude des recommandations du Comité d'examen sur la réforme de la structure • Détermination du coût des options structurelles • Analyse et étude des recommandations du Comité d'examen La Forest sur l'ajout de motifs de discrimination et d'exemptions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des intervenants gouvernementaux clés et des questions qui les intéressent, relativement aux recommandations du Comité d'examen • Recherche et développement sur les options structurelles • Étude des coûts associés aux diverses options de réforme structurelle • Recherche et développement sur les options relatives à l'ajout de motifs de discrimination et d'exemptions 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des recommandations du Comité d'examen par les ministères fédéraux, participation des ministères à l'élaboration des politiques • Choix des options de réforme possibles • Détermination des coûts associés aux diverses options de réforme structurelle • Choix des options relatives à l'ajout des motifs de discrimination et exemptions

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Faire progresser le train de réformes qui fait intervenir des modifications à la structure et qui prévoit l'ajout de motifs de discrimination et d'exemptions.

2.3.3 Fournir des services de grande valeur et faire des choix



2.3.3.1 Services juridiques aux ministères et organismes clients

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	201,4	182,6

L'une des fonctions de base du ministère de la Justice est d'œuvrer en étroite collaboration avec tous les ministères et organismes fédéraux, notamment le Bureau du conseil privé et les autres organismes centraux, pour assurer la défense d'une vaste gamme de contestations et poursuites devant les tribunaux, qui touchent, par exemple, les questions de sécurité nationale, de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information, le commerce international et la *Charte*, ainsi que les questions constitutionnelles. Pour y parvenir, le Ministère a recours aux services d'avocats partout au Canada, y compris dans les Territoires du Nord. Les avocats ont la responsabilité d'une vaste gamme de questions, notamment le contentieux et les tâches consultatives. Le Ministère continue à perfectionner la gestion de ses Services juridiques pour répondre à la complexité et au volume croissant d'activités liées au processus juridique. À ce propos, le ministère a préparé et fait valoir des stratégies visant à garantir des pratiques uniformes de défense touchant un nombre croissant de recours collectifs, ainsi que la gestion des enjeux horizontaux liés aux litiges complexes. Le Ministère a rehaussé le rôle du Comité national de traitement des litiges et de ses comités régionaux par un réseau élargi qui autorise la circulation intégrée et constante de l'information entre les coordonnateurs des litiges partout au pays. De plus, le Ministère privilégie les techniques non judiciaires pour faciliter le règlement des litiges, (par exemple les règlements extrajudiciaires) et a affecté du personnel à la gestion efficace des agents de l'État en litige. Les conseillers juridiques sont de plus logés avec les ministères et organismes clients dans leurs services du contentieux, de façon à pouvoir, constamment, offrir des conseils juridiques et participer pleinement aux travaux des comités de la haute direction. Le Ministère a élaboré des normes de service à la clientèle dans de nombreux secteurs. Le Ministère se tient au courant du niveau de satisfaction des clients afin de dégager les améliorations à apporter et de répondre à leurs besoins.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Partenariats stratégiques avec les ministères et organismes clients</i>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de processus conjoints de planification Élaborer des politiques et lignes directrices pour accroître la rentabilité des services Évaluer la satisfaction des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques sur le service aux clients, notamment un Cadre de politique pour les Services juridiques sont en place Les clients participent, dès le début, et plus directement, à la planification des activités et à l'élaboration de la stratégie en matière de litiges Mesures d'évaluation de la satisfaction des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande sensibilisation des clients à la question des litiges et des contestations judiciaires au plan national Se concentre davantage sur les questions concernant les communications avec les clients Amélioration de la gestion des ressources et de la planification Amélioration du service à la clientèle
<i>Prestation de services juridiques de premier ordre aux ministères et organismes clients et aux Canadiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> Créer une unité de coordination des recours collectifs Gestion intégrée des litiges Élaborer une stratégie pour mettre sur pied des séances d'information destinées aux cadres supérieurs dans des délais impartis 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et faire valoir des stratégies visant à garantir des pratiques et des tactiques uniformes de défense touchant les recours collectifs, ainsi que la gestion des enjeux horizontaux liés aux recours collectifs et aux litiges complexes Rehausser le rôle du Comité national de traitement des litiges et de ses comités régionaux (vidéoconférences mensuelles et 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration plus poussée des pratiques nationales Amélioration des communications entre les avocats à l'échelle nationale Gestion pratique des requêtes et des dossiers, y compris les conseils sur es stratégies Gestion horizontale améliorée des recours collectifs

Section 2 – Rendement du Ministère

	<ul style="list-style-type: none"> Recours accru aux règlements des litiges Participation à des initiatives d'intervention directe ou de partenariat Amélioration en ce qui a trait à la gestion des agents de l'État en litige Offrir un service consultatif permanent dans les services du contentieux, logés dans les ministères clients 	<p>réunions hebdomadaires des coordonnateurs des litiges partout au Canada)</p> <ul style="list-style-type: none"> Séances d'information, dans des délais impartis, destinées aux cadres supérieurs et portant sur les litiges et les services consultatifs Mise au point de techniques non judiciaires pour faciliter le règlement des litiges Les avocats-conseils participent aux réunions des comités judiciaires pour modifier les règles de la Cour Affectation du personnel à la gestion des agents de l'État en litige Les conseillers juridiques sont logés avec les ministères clients dans leurs services du contentieux, de façon à pouvoir, constamment, offrir des services de conseils juridiques Enquête sur les niveaux de satisfaction des clients Élaboration des normes de service Séances d'orientation à l'intention des employés des SJM au sein des ministères clients 	<ul style="list-style-type: none"> Séances d'information de qualité et dans des délais impartis destinées aux cadres supérieurs Dans le processus décisionnel, les cadres supérieurs ont accès à des renseignements opportuns Partenariat amélioré avec les services de règlement des litiges Le procureur général du Canada participe aux réunions des comités judiciaires et à la simplification des règles de la Cour Gestion simplifiée des procédures de nomination des représentants et plus grande capacité d'analyse des tendances Services de conseils juridiques sur place pour les clients des ministères et participation aux réunions des comités exécutifs des clients Satisfaction plus grande des clients à l'égard des services consultatifs
<p><i>Suivi par voie électronique de la charge de travail des conseillers juridiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Recours accru à la technologie pour assurer le suivi du travail et à la gestion de l'information portant sur le risque juridique Recours accru à la technologie de l'Internet au niveau des communications intégrées au sein du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données dans des délais impartis sur le temps consacré, par les conseillers et les techniciens juridiques, à la prestation des services de conseils juridiques et aux services de contentieux Collecte de données dans des délais impartis sur près de 13,000 dossiers actifs de nature consultative ou faisant l'objet d'un litige Poursuivre les efforts afin que l'accès au Site Intranet du ministère de la Justice soit possible pour tous les employés des services juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande sensibilisation des clients en ce qui a trait au nombre et au temps consacré aux dossiers de nature consultative ou faisant l'objet d'un litige Plus grande sensibilisation et utilisation accrue, au plan national, des outils technologiques et des services par les conseillers juridiques et les avocats-plaideurs

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les litiges majeurs intentés contre le gouvernement impliquent très souvent de nombreux ministères clients. Il est nécessaire de mettre en œuvre un mécanisme de financement pour ces litiges majeurs (ou potentiellement majeurs) afin de ne pas réduire la capacité du Ministère à bâtir une défense efficace.
- La capacité du Ministère de faire face de façon efficace et proactive aux nouveaux défis sur le plan des enjeux juridiques et des litiges, repose sur sa compétence à maintenir des processus internes et à allouer des ressources pour le soutien d'une approche intégrée.

2.3.3.2 Service fédéral des poursuites

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	47,0	69,1

Confronté à l'évolution de l'environnement juridique, à l'alourdissement de la charge de travail et à la complexité accrue de nombreuses affaires juridiques, le Ministère a entrepris un examen de sa fonction de service fédéral des poursuites afin de circonscrire les problèmes et de trouver des solutions. Cet examen vise donc à assurer la présence d'un service des poursuites moderne, stratégique et viable. On fait en sorte de rehausser la coopération avec les provinces et territoires, de renforcer les liens avec les partenaires du système de justice pénale, de répondre plus efficacement aux besoins des collectivités nordiques, de promouvoir les solutions de rechange à la judiciarisation, de mieux gérer les affaires d'envergure et complexes.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Coopération accrue avec les provinces et territoires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration entre les directeurs fédéraux, provinciaux et territoriaux des poursuites • Formation mixte, partage du savoir-faire entre les territoires et la collaboration dans le cadre d'affaires individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation – élimination du double-emploi • Déploiement plus efficace des ressources en matière de poursuite • Collaboration en matière de technologie de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de la collaboration est reconnue, résultat: relations de travail plus efficaces. • Mise en œuvre plus harmonieuse des nouvelles lois • Nouveaux outils technologiques partagés en cours de développement
<i>Solutions de rechange aux poursuites judiciaires instaurées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Tribunaux de traitement de la toxicomanie • Mise à l'essai des poursuites suspendues et des nouveaux modèles de déjudiciarisation • Recherche • Consultation avec les ministères réglementant • Ateliers : information et détermination des outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de solutions de rechange novatrices aux poursuites judiciaires • Repérage des obstacles à l'utilisation de ces solutions de rechange • Création de nouveaux partenariats avec les ministères réglementant 	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension accrue de la pertinence des solutions de rechange • Collaboration plus étroite pour l'élaboration de ces solutions de rechange
<i>Renforcement des partenariats</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente avec la GRC • Groupe de pratique sur les poursuites réglementaires • Initiative sur la justice intégrée • Sensibilisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des rôles et des responsabilités • Nouveaux partenariats au sein et à l'extérieur du Ministère • Travaux conjoints sur les technologies de l'information (TI) • Meilleure connaissance du niveau d'information de la population et de sa confiance dans la fonction de poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente avec la GRC instauré • Documentation des rôles et responsabilités, réunions régulières • Nouvelles initiatives en matière de technologies de l'information en voie d'élaboration dans le cadre de partenariats

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Gestion des besoins particuliers du Nord</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Bureau de la région du Nord • Détermination des besoins des collectivités nordiques en matière de poursuites • Élaboration d'une démarche intégrée à l'égard des programmes, des politiques et des services dans le Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un directeur régional principal • Détermination des ressources nécessaires • Mesures d'intégration des programmes, politiques et services 	<ul style="list-style-type: none"> • Structures mises en place • Consultation en cours avec le personnel, et discussions avec les hauts fonctionnaires territoriaux
<i>Gestion plus efficace et plus rationnelle des affaires complexes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer des enseignements des affaires complexes antérieures • Collaboration avec les collègues provinciaux • Élaboration de guides/manuels sur les pratiques exemplaires • Rôle de liaison avec la police • Projets pilotes pour mieux gérer la divulgation 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de groupes de travail (spécialistes) • Rédaction de guides et de manuels • Discussions entamées avec la GRC • Mise en œuvre et évaluation de projets pilotes visant à mieux gérer la divulgation 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des leçons apprises dans les pratiques actuelles • Base solide de collaboration fédérale-provinciale • Meilleure connaissance du rôle de la police et des procureurs • Mise au point de modèles efficaces de gestion de la divulgation
<i>Amélioration des méthodes de gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie sur les ressources humaines • Cadre de gestion • Système de gestion des cas « Caseview » • Numérisation • Initiatives des technologies de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de fidélisation, recrutement et perfectionnement des employés • Planification améliorée, meilleure connaissance de la charge de travail et des tendances qui l'influencent • Recours aux outils TI pour accroître la réussite des poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles mesures de perfectionnement du personnel • Plans d'affaires et stratégiques • Meilleure utilisation d'outils d'évaluation de la charge de travail • Mise au point et utilisation de nouveaux outils

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les poursuites judiciaires deviennent de plus en plus complexes et font intervenir des problèmes de multiples et transnationales juridictions.
- Le Service fédéral des poursuites doit maintenir son commandement à l'échelle nationale afin de favoriser la rationalisation et l'utilisation plus judicieuse des ressources en matière de poursuite, pour s'attaquer aux menaces criminelles graves et aux problèmes de sécurité.
- Il faut conserver des méthodes modernes, une planification efficace et l'excellence juridique.

2.3.3.3 Gestion des risques juridiques

Exercice	Dépenses (millions de dollars)	
	Prévues (*)	Réelles (*)
2001-2002	2,7	2,4

(*) Les dépenses prévues et réelles précitées ne représentent que les coûts directs des projets. La majorité des secteurs du Ministère participent aux activités de gestion des risques juridiques.

Depuis quelques années, l'État fédéral enregistre une augmentation du volume, de la complexité, du coût et des risques des procès civils. Le passif éventuel subit la même tendance – il s'est multiplié par six en trois ans, passant de 7,3 milliards de dollars en 1997-1998 à 44,5 milliards de dollars en 2000-2001. Résultat: la gestion efficace des finances, des lois, des politiques, des programmes et des pratiques du gouvernement subit des pressions énormes. Soucieux d'alléger cette pression, le Ministère, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, a lancé l'initiative de gestion des risques juridiques (GRJ). Cette initiative, liée au Plan stratégique du Ministère, propose une méthode systématique de gestion des risques juridiques à l'échelle du gouvernement. Il s'agit de protéger les intérêts de la Couronne et de réduire les coûts globaux au minimum. L'initiative GRJ procure aux fonctionnaires et avocats du ministère de la Justice des méthodes et des outils nouveaux pour gérer les risques juridiques. Elle fait également la promotion du « risque intelligent » et de l'idée selon laquelle la gestion du risque est l'affaire de tous. Dans le cadre de cette initiative, on a mis au point le cadre GRJ afin de structurer les mesures de surveillance et d'évaluation qui interviennent dans la gestion des risques juridiques. La stratégie GRJ est simple: détecter les risques juridiques le plus tôt possible, éviter les problèmes lorsque la chose est possible, atténuer ou gérer les risques qui restent d'une manière stratégique et efficace. Puisque cette initiative fait appel à de nouvelles approches pour la gestion des activités dans l'administration fédérale, il lui faudra un peu de temps avant de donner les résultats prévus, dont freiner la croissance des procès et réduire le passif éventuel. Pour le moment, les objectifs visés et décrits ci-dessous sont à moyen terme.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Capacité accrue de cerner et d'évaluer les risques juridiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point un mécanisme de détermination des risques juridiques dans tous les ministères, en partenariat avec les services juridiques et les ministères clients Partager les pratiques exemplaires – atelier, documentation Formation sur l'évaluation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des ministères évaluent les risques; présentation régulière de rapports sur les affaires majeures et sur les tendances Création de comités de gestion des risques dans 12 ministères – 5 en voie de l'être Formation en gestion des risques donnée aux employés du ministère de la Justice Système de gestion des cas et de comptabilisation du temps (« Caseview ») comprenant un volet sur l'évaluation des risques Mise en commun des connaissances sur les tendances et questions juridiques avec les avocats du Ministère (ateliers, bulletin mensuel) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de systèmes et de mécanismes dans les ministères afin de déterminer et d'évaluer les risques juridiques Des fonctionnaires ont reçu une formation sur l'évaluation des risques Les risques juridiques sont cernés plus tôt Évaluation du niveau de risque juridique
<i>Connaissance accrue des meilleurs outils</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nommer un avocat principal chargé de la recherche/du développement de stratégies permettant de choisir les bons outils par rapport aux objectifs et programmes gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avocat principal nommé; a réalisé maintes activités: conférence nationale sur la cohérence dans le choix des outils, recherche sur les risques et le choix des outils et études sur les obstacles au choix 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance de la gamme et de la variété d'outils possibles, et de leur utilité à l'égard des objectifs de politiques ou de programmes

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Capacité renforcée d'éviter les risques juridiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> Affectation de spécialistes en règlement des différends (RD) à deux projets pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialistes en RD affectés à des projets pilotes (Ottawa et Montréal) Évaluation du Fonds de RD à titre de source de financement et d'aide aux initiatives de RD au sein des organisations fédérales 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité renforcée d'éviter les risques juridiques
<i>Capacité renforcée de gérer les risques juridiques d'une manière stratégique et efficace</i>	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une série de projets favorisant le travail des avocats du ministère de la Justice et des ministères clients 	<ul style="list-style-type: none"> Mise au point d'une trousse d'outils sur les rôles et responsabilités, à l'intention des avocats et clients; préparation du lancement d'un projet pilote de soutien au contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue des avocats et clients aux rôles et responsabilités en matière de GRJ Préparation du système de soutien au contentieux en vue d'un essai pilote

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> Une combinaison de champions ministériels et d'employés dévoués favorisent l'achèvement des activités prévues par le projet et la diffusion des résultats sans délai. La détermination des employés à adopter de nouvelles pratiques, conjuguée avec l'accueil favorable réservé par les clients aux rôles et responsabilités, est essentielle à l'intégration de la GRJ. Pour bien orienter les activités prévues par le projet, il importe de mettre au point un modèle logique de programme. Les pressions financières auxquelles font face les ministères et organismes fédéraux se répercutent sur les activités.

2.3.3.4 Services législatifs

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	18,0	18,0

Le ministère de la Justice est responsable de la rédaction des projets de loi du gouvernement du Canada et des règlements dans les deux langues officielles. Au nom du ministre de la Justice, il certifie la conformité des textes législatifs et réglementaires avec les lois existantes, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits*. Il veille aussi à ce que les lois et règlements tiennent compte de la nature bijuridique du système juridique canadien, et est chargé de la mise en oeuvre du Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec. Il s'emploie actuellement à mettre au point le projet d'Architecture de gestion de l'information législative (AGIL) dont le but est de mettre en oeuvre un système fiable et souple de rédaction législative, de gestion de contenu et de publication. La réalisation de ce projet favorisera grandement l'accès du public canadien à des lois et règlements sur Internet à jour. De plus, le ministère est chargé de la publication de la seule version officielle des Lois du Canada, ainsi que de la codification des lois et des règlements fédéraux.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Rédaction de textes législatifs et réglementaires de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de tous les projets de loi d'origine gouvernementale, rédaction de règlements et examen des règlements rédigés par les ministères clients Prestation d'avis juridiques sur les questions d'ordre technique ou stratégique touchant la législation et la réglementation Publication des Lois du Canada et des tableaux de référence connexes 	<ul style="list-style-type: none"> Ont été sanctionnés 34 projets de loi d'origine gouvernementale introduits à la Chambre des communes et 11 projets de loi d'origine gouvernementale introduits au Sénat, y compris la récente législation antiterroriste Enregistrement de 552 règlements au cours de l'exercice, y compris la nouvelle réglementation sur l'immigration et le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des projets de loi et des règlements dans les délais impartis Réaffectation rapide des ressources pour faciliter la rédaction urgente des projets prioritaires tels que la législation antiterroriste et la réglementation sur l'immigration
<i>Élaborer, en matière de bijuridisme, des outils et des politiques permettant d'assurer la conformité des lois et des règlements à la dualité juridique du Canada; harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Révision des lois existantes et des avant-projets de loi du point de vue du bijuridisme Recherche et élaboration d'outils bijuridiques et de séances de formation à l'intention des rédacteurs Promotion du bijuridisme en collaboration avec le Bureau de la francophonie 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de 4 projets de loi contenant des dispositions liées à l'harmonisation Création d'une base de données contenant les fiches terminologiques bijuridiques Publication d'une collection d'études sur la rédaction de textes législatifs bijuridiques Prestation de 32 avis juridiques sur l'application de la législation fédérale dans le contexte du droit civil 	<ul style="list-style-type: none"> Sanction des projets de loi S-4, C-22 et S-23 au cours de la période d'appréciation Rétroaction positive de la part des secteurs public et privé et de la magistrature au sujet de la formation en bijuridisme, des fiches terminologiques bijuridiques et des travaux de recherche universitaire sur le bijuridisme Révision des projets de loi d'initiative gouvernementale dans les délais impartis

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<p><i>Création d'un prototype Internet dans le cadre du projet AGIL; conversion des lois existantes au format XML; mise au point d'un logiciel de rédaction à l'intention des légistes et réglementaristes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception technique et mise au point du progiciel d'AGIL • Consultations de 6 ministères pour créer un plan d'affaires commun en ce qui concerne la réglementation • Essai du logiciel de rédaction en contexte de travail • Achèvement de la première conversion de l'ensemble des lois au format XML 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification du projet et élaboration d'un plan de projet intégré • Lancement du prototype Web pour démontrer les fonctionnalités de l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet avance conformément à l'échéancier prévu

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • La réaction aux événements du 11 septembre 2001 a nécessité le réagencement des priorités et la réaffectation des ressources, afin de permettre la rédaction urgente des textes législatifs et réglementaires liés à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme.

2.3.3.5 Droit et travaux internationaux

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues*	Réelles*
2001-2002	1,4	1,3

(*) Les dépenses prévues et réelles ne visent que les travaux de deux unités (Politiques de droit public et Droit publics) diverses autres unités organisationnelles prennent part à de multiples activités internationales relativement à la justice.

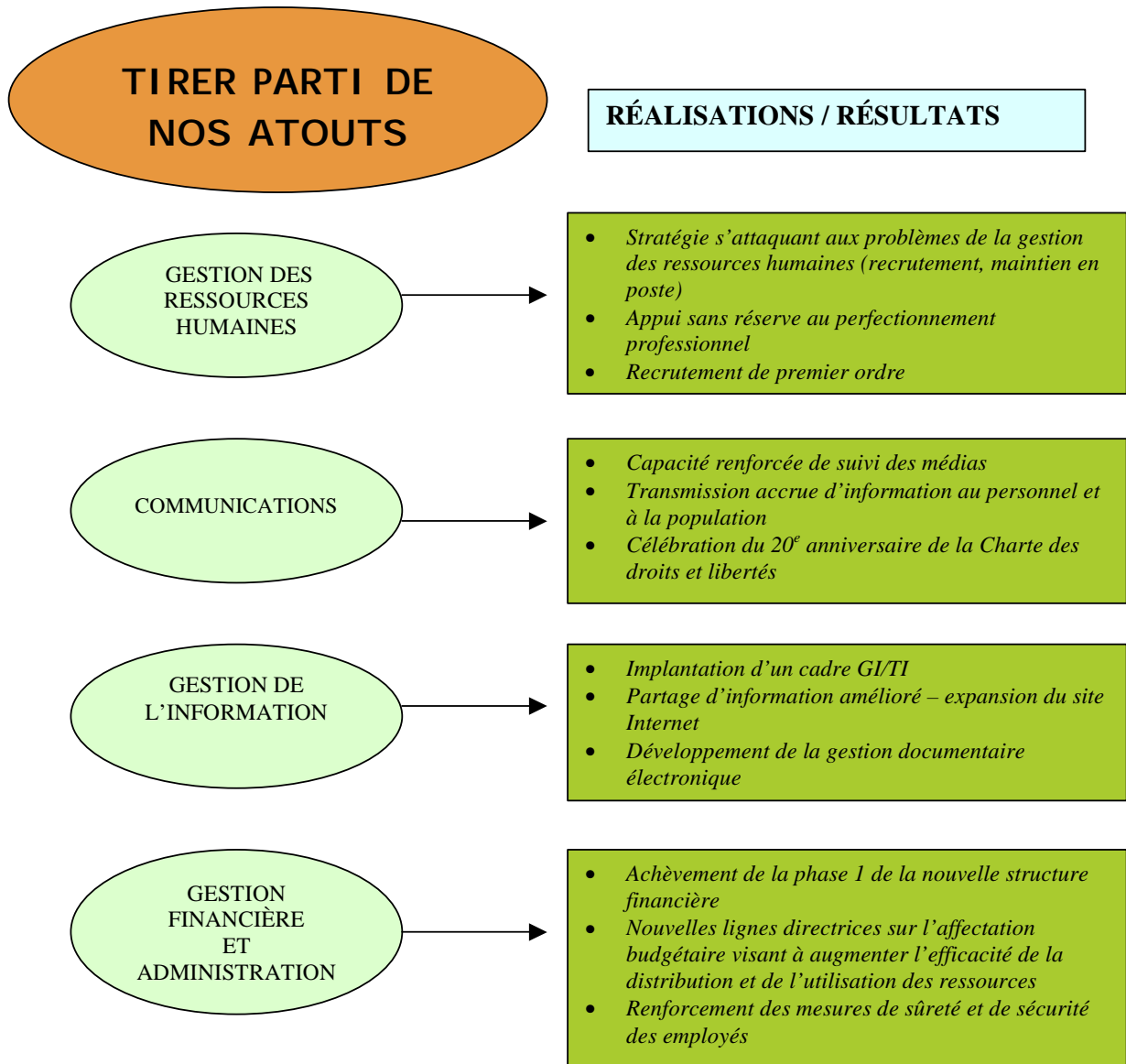
Le Ministère s'emploie à améliorer son apport à l'État face aux nouveaux défis et problèmes du droit international. En consacrant les ressources nécessaires pour répertorier et prévoir les problèmes susceptibles d'affecter les Canadiens et leur gouvernement, le Ministère pourra offrir une aide plus rapide et judicieuse au gouvernement dans les dossiers du droit international.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Le Ministère dispose des moyens d'action nécessaires pour évaluer et aider le gouvernement à relever les défis du droit international</i>	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le travail grâce à une meilleure planification à long terme Répertorier les questions de droit international qui ont une incidence sur le gouvernement canadien Développer une expertise pour répondre aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des activités de formation juridique permanente 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du gouvernement à l'effet du droit international sur les lois et les activités nationales
<i>Renforcement des rapports et des partenariats avec les autres pays</i>	<ul style="list-style-type: none"> Exposition sur « La justice au service de la démocratie » au Sommet des Amériques à Québec, en avril 2001 Présence forte dans les réunions et négociations Oeuvre avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères pour résoudre les affaires d'enlèvement d'enfant par un parent 	<ul style="list-style-type: none"> Action au sein des Nations Unies, de l'OCDE et du G8 – droits de la personne et droit pénal international Action au sein de la CNUDCI, Conférence de La Haye sur le droit privé international, Unidroit, CIDIP-VI de l'OEA sur la négociation des outils de droit familial, procédural et commercial international Le Ministère est devenu partenaire du programme « Nos enfants disparus » 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure coordination des travaux entre les diverses organisations internationales Meilleure coordination des travaux de synthèse et d'exécution entre les ministères fédéraux et les partenaires du programme « Nos enfants disparus » sur la disparition et l'enlèvement des enfants au Canada et à l'échelle internationale
<i>Moyens nécessaires pour relever les nouveaux défis du droit international</i>	<ul style="list-style-type: none"> Participe activement à la négociation des instruments internationaux du droit commercial, procédural et familial A travaillé avec la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada (CHLC) pour aider les provinces à mettre en œuvre les deux lois uniformes Collabore aux efforts en vue de résoudre les problèmes d'adoption internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement des négociations sur la Convention relative aux garanties internationales sur les matériels d'équipement mobile et le protocole aéronautique connexe, parrainés par Unidroit Achèvement de la Convention de la CNUDCI sur la cession des créances dans le commerce international 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement d'importants instruments de droit commercial international qui sont conformes au cadre juridique canadien Engagement par la majorité des provinces envers la mise en œuvre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Harmonisation du droit privé international</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux suivis sur la négociation et la mise en œuvre du droit international commercial, d'une coopération judiciaire, de l'exécution des jugements, du droit familial, de la protection des biens, etc. • Oeuvre au sein de la CHLC pour rédiger une loi de mise en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des lois uniformes portant mise en œuvre de la Convention de La Haye sur la protection internationale des adultes (2000), de la Convention sur la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (1996) et la Convention sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et le protocole aéronautique connexe parrainés par UNIDROIT 	<ul style="list-style-type: none"> • Les provinces et territoires se sont montrés très intéressés à mettre en œuvre ces conventions à court terme.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la charge de travail grandissante pose un problème. • L'insuffisance des ressources nuit à la négociation efficace et à la mise en œuvre des instruments internationaux. • Assurer, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, une direction nationale solide à l'égard du droit international.

2.3.4 Tirer parti de nos atouts



2.3.4.1 Gestion des ressources humaines

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	8,2	10,1

Grâce à son plan stratégique de gestion des ressources humaines, le Ministère va pouvoir régler nombre des grands problèmes qui affectent la plupart des organisations fédérales. Il s'agit, entre autres, du recrutement et du maintien en fonction d'employés compétents afin de maintenir et d'améliorer les services au public, de la planification de la relève en vue du départ à la retraite d'une partie importante des gestionnaires du gouvernement, de la fourniture des outils et d'un environnement de travail agréable pour les employés. Le Plan des ressources humaines 2000-2004 ('Investir dans les ressources humaines') décrit le plan stratégique visant à régler les principaux problèmes de ressources humaines que le Ministère doit affronter en cette période de croissance déterminante résultant de l'obtention de fonds au terme d'un examen des niveaux de référence en 1999. Par suite de cet examen, le Ministère a embauché des employés pour répondre aux besoins organisationnels et s'est attaqué au dossier du pourcentage élevé d'employés nommés pour une période déterminée et aux problèmes de la charge de travail en réaménageant l'organisation. Dans le cadre de sa stratégie de gestion des ressources humaines, le Ministère s'emploie à améliorer les outils de planification et de prévision, à restructurer les ressources au sein du Ministère et à fixer et poursuivre des objectifs, politiques et initiatives qui favorisent le recrutement et la gestion des nouveaux employés.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Veiller au renouvellement de la main d'œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'excellence pour les avocats (PEA) Stratégie de recrutement Conseil sur l'effectif supérieur Dossier Leadership Programme de mentorat Formation juridique 	<ul style="list-style-type: none"> PEA lancé à l'échelle nationale Campagne de recrutement ciblée (exercice d'identification, plan d'embauche stratégique, sollicitation, recrutement en ligne) Création du Conseil sur l'effectif supérieur afin de former les dirigeants éventuels Création d'autres postes d'avocat principal pour favoriser le renouvellement de la main d'œuvre et le maintien en fonction des talents Lancement du programme national de mentorat 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre et de la qualité des demandes d'emploi reçues par le Ministère Accroissement du nombre de participants au programme de mentorat: 86 en mars 2000 – 135 en mars 2002 Recrutement fructueux de ressources ciblées au sein du groupe des avocats (LA)
<i>Le ministère de la Justice est reconnu comme un employeur de prédilection</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la charge de travail, création d'un environnement de travail souple Offrir 5 jours de perfectionnement aux employés Prix et reconnaissance Rémunération des avocats Équité en matière d'emploi Langues officielles Stratégie relative 	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la Politique sur l'aménagement du temps de travail (ATT) – adoption Adoption d'au moins 5 jours de perfectionnement Révision de la politique sur les primes et la reconnaissance; reconnaissance accrue à tous les niveaux organisationnels Nouveau régime de rémunération pour les avocats Conformité avec la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi (EE)</i>; élaboration d'un nouveau programme d'équité en emploi; tous les groupes désignés sont 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse du nombre d'employés utilisant le régime ATT Conformité avec la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> Sensibilisation aux langues officielles dans le Ministère: (de 80 à 100 employés ont suivi des cours à temps partiel) Salaires plus concurrentiels pour les avocats Le taux de départ du Ministère est stable à 6,1 % (excluant le Centre canadien des armes à feu)

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
	aux employés nommés pour une période déterminée	représentés dans le Ministère <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la Stratégie sur les langues officielles pour 2000-2002; formation linguistique à temps partiel offerte Conversion des postes pour une durée déterminée en postes pour une durée indéterminée, et surveillance trimestrielle 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de départ des membres des groupes désignés par l'EE est égal ou inférieur au taux d'ensemble Proportion de postes pour une durée déterminée: 15,6 %, ce qui se rapproche de la moyenne dans la fonction publique
<i>Le Ministère est un milieu de travail exempt de harcèlement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Objectif ministériel de milieu de travail exempt de harcèlement 	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la politique sur la prévention des conflits et du harcèlement Tenue de séances d'information et de formation à l'échelle du Canada Les gestionnaires sont plus à l'aise avec la gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> 3 000 employés ont suivi la formation/sensibilisation Baisse de 12 % du nombre de cas de harcèlement: de 40 en 2000-2001 à 35 en 2001-2002

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> La gestion de la croissance notable au sein du Ministère est difficile. Le déplacement des employés au sein du groupe LA et entre d'autres catégories professionnelles, pour mieux répondre aux besoins et exigences, a été laborieux. Il faut trouver une méthode plus proactive. Recrutement et rétention des employés: il est difficile de maintenir le statut d'employeur attrayant du Ministère car le marché du travail est très compétitif. Il faut miser davantage sur la technologie et les stratégies novatrices de recrutement et de maintien des employés pour attirer les meilleurs talents de la main d'œuvre créative et « technicisée ». Équité en matière d'emploi: le Ministère a eu de la difficulté à atteindre les niveaux fixés. Les politiques, programmes et initiatives doivent favoriser une culture de la diversité qui va au-delà de l'atteinte des niveaux exigés par l'EE. Milieu de travail exempt de harcèlement: si on leur fournit les moyens et l'information nécessaires, les employés apprennent à gérer eux-mêmes les conflits. Les employés et gestionnaires doivent demeurer vigilants pour détecter et régler comme il se doit toute situation d'abus de pouvoir et toute perte de contrôle. Les restrictions budgétaires ont précarisé la prestation de la formation/sensibilisation, surtout dans les bureaux régionaux du Ministère.

2.3.4.2 Communications

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	4,9	5,0

L'an dernier, la Direction générale des communications est demeurée à la hauteur de la tâche énoncée dans les plans et priorités du Ministère. Grâce au réseau de conseillers en communication mis sur pied récemment dans les cinq bureaux régionaux du Ministère, on peut surveiller plus efficacement les environnements médiatiques et publics locaux, et circonscrire les problèmes d'une manière plus efficace et plus rationnelle. La Direction générale des communications, avec l'aide des conseillers en communication régionaux, continue de fournir des avis et conseils au Ministère au sujet des communications internes, ainsi que par l'intermédiaire des programmes d'information et des communications électroniques. La Direction générale fournit également des conseils sur les questions juridiques et le système de justice en général aux citoyens et aux organisations qui cherchent à obtenir des conseils juridiques et de l'information précise du Ministère de la Justice. L'un des faits saillants du Ministère en matière de communications a été la célébration nationale du 20^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* au printemps 2002, en partenariat avec d'autres ministères et l'Association du Barreau canadien. À l'automne 2001, la Direction générale des communications a joué un rôle déterminant dans l'introduction de la loi antiterroriste (C-36).

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Intensification et amélioration de la prestation de services de communication stratégiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du modèle pour les affaires très médiatisées Démonstration de cours en communication à l'intention des gestionnaires Soutien rapide et avisé à l'appui du projet de loi C-36 	<ul style="list-style-type: none"> Jouer un rôle dans la sensibilisation du public à diverses questions. Poser les jalons de l'amélioration des qualités de communicateurs des gestionnaires Participer à la campagne d'information du public sur le projet de loi antiterroriste/opinion favorable 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture médiatique nuancée, surtout sur les affaires plus sensationnelles, comme les projets de loi C-36 et C-23 Appui élargi des intervenants internes et externes Concordance avec la nouvelle Politique sur les communications du gouvernement du Canada Sondages d'opinion
<i>Renforcement des liens au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les perspectives des communications dans l'élaboration des stratégies/politiques relatives au contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction de la demande de conseils stratégiques en communication des gestionnaires du Ministère Démonstration d'un esprit d'équipe et d'une volonté d'intégration exemplaires lors de l'élaboration, sous pression, du projet de loi C-36 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes et commentaires des clients Commentaires des employés Commentaires du personnel affecté aux communications (ministère de la Justice) Prix et reconnaissance à l'échelle du gouvernement et du Ministère
<i>Alignement des activités sur le Plan stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maillage du programme modifié avec les stratégies Internet/Intranet 	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux sites du MdJ et « La justice et le droit » s'inspirent et font la promotion des orientations stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> Rétroaction qualitative démontrant que les clients, intervenants et employés ont assimilé le plan stratégique

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Renforcement des moyens de promotion à l'appui des activités et des stratégies de recrutement du ministère de la Justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un bulletin trimestriel, Justice Canada, destiné aux juristes et universitaires Programme de présentation visant à recruter des avocats Mise en œuvre du programme du Bureau de conférenciers dans le cadre du Programme de sensibilisation Programme d'allocutions et de rayonnement Parrainage continu du Prix Justicia 	<ul style="list-style-type: none"> Vaste mise en œuvre de l'identité visuelle du ministère de la Justice Communications externes uniformes, coordonnées et visibles/initiatives de sensibilisation Engagement de tous les instants à informer les Canadiens au sujet du système de justice 	<ul style="list-style-type: none"> Commentaires des lecteurs, témoignages d'approbation et d'intérêt à l'égard des publications du MdJ Réaction positive à l'identité visuelle et expositions de la part des audiences internes et externes Intérêt plus grand de la part de candidats éventuels Visibilité accrue dans le milieu juridique, du côté des étudiants en droit
<i>Sensibilisation et accès du public au ministère de la Justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la stratégie Inet Pilotage du programme de la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) sur les questions de justice Prestation de services de publication, de conseils et de préparation de documents Direction de la campagne gouvernementale de promotion du 20^e anniversaire de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction accrue avec les jeunes Contribution au statut grandissant, ici et à l'étranger, du Canada en tant que chef de file mondial des questions de justice Contribution à la reconnaissance grandissante dans le milieu juridique et public, de l'apport du ministère de la Justice dans notre système juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse du nombre d'interrogations sur le site Web du Ministère (6 millions par mois) Doublement du nombre d'inscriptions pour le Prix Justicia 2002 Nombre total de téléspectateurs et de participants interactifs pour CPAC, pour les événements entourant l'anniversaire de la Charte; demandes de renseignements et trousseaux documentaires distribués

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les fonds disponibles ont permis de lancer et de maintenir des initiatives tributaires des ressources, telles que les programmes de sensibilisation et de modernisation des sites Web, les publications et émissions, et l'infrastructure technique à l'appui du programme de renouveau du Ministère.
- L'incidence collective des multiples médias et initiatives de communication ayant pour but d'éduquer les Canadiens au sujet de leur système de justice et de favoriser leur participation a été grandement améliorée par les économies découlant de la coordination des calendriers et des démarches.
- Les partenariats novateurs, comme ceux qu'on a lancés de concert avec l'Association du Barreau canadien, la Commission du droit du Canada et d'autres ministères, permettent d'élargir l'action du Ministère en faveur d'objectifs mutuels.

2.3.4.3 Gestion de l'information

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	23,0	22,8

En 2001-2002, les trois priorités en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) visaient à poursuivre l'élaboration d'un cadre de gouvernance GI/TI, à accroître les communications et à stimuler le partage des connaissances. Le Ministère s'est doté d'un plan stratégique GI/TI à long terme et des comités d'examen du projet et de la gouvernance en matière de GI/TI. Le Ministère a étoffé les communications grâce au développement du projet « Justice en direct », qui appuie l'initiative étendue Gouvernement en direct (GED). En outre, on a amélioré la connexion sécurisée au réseau et aux applications du Ministère, ainsi que les communications entre les employés et les partenaires externes via Internet. Le Ministère a stimulé le partage des connaissances en créant divers projets: mise à l'essai d'un prototype pour la gestion électronique des documents, élaboration d'un système unique de gestion des cas, lancement d'un projet pilote visant à instaurer une norme nationale pour les logiciels et le matériel de gestion des litiges et le démarrage d'un projet de démonstration du partage de renseignements à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Élaborer une structure GI/TI complète et un modèle de gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une vision et une stratégie à long terme pour la GI/TI au sein du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste d'agent principal de l'information • Élaboration du plan stratégique en matière de GI/TI • Un comité de gestion de la gouvernance de la TI (composé de cadres), chargé de déterminer les orientations et les priorités ministérielles, a été créé. Il est épaulé par les cadres intermédiaires et un comité d'examen du projet, qui fait le suivi des progrès technologiques à toutes les étapes • Le Comité national sur l'informatique (gouvernance de la GI/TI) poursuit ses travaux • Élaboration d'une politique générale sur la TI à l'intention du Ministère • Vastes consultations à l'échelle du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente conclue par le Conseil exécutif du Ministère au sujet des trois priorités clés pour la GI/TI • Structure de gestion ministérielle en place, aux fins de l'examen et de l'approbation des décisions liées à la GI/TI
<i>Fournir des outils de communication améliorés et faciliter l'accès à l'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le site Web "La justice et le droit" (phase 1) • Accroître le nombre de connexions aux systèmes pour les employés qui travaillent à l'extérieur du réseau ministériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de consultations publiques aux quatre coins du Canada pour déterminer la meilleure façon d'offrir un accès transparent et axé sur le citoyen aux informations juridiques à tous les paliers de gouvernement • Lancement du site Web "La justice et le droit": www.jl-jd.gc.ca • Projet pilote visant à mettre les opinions juridiques à la disposition des avocats du MdJ dans les ministères clients • Environ 700 employés peuvent accéder au réseau du MdJ à distance – d'un ministère client ou ailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de 64 % des réacheminements depuis le site du gouvernement du Canada depuis le 18 mars 2002 • Le site a reçu 41 000 visites depuis son lancement, le 28 mars 2002 • Le nombre de liens disponibles va doubler pour atteindre 700 à l'automne 2002. Les Canadiens et juristes auront accès à une source plus complète d'information sur la justice.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Stimuler le partage des connaissances</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un système de gestion électronique des documents (SGED) afin de faciliter la création, l'extraction, le partage et l'archivage d'information • Rationaliser l'utilisation et la gestion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SGED est en voie d'élaboration • Mise en œuvre du projet « Communautés d'intérêts », afin de sécuriser le partage d'information à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère • Élaboration en cours du projet « iCase », qui vise à créer un système national de gestion, de comptabilisation du temps, de gestion de documents et de création de rapports basés sur Internet • Projet « Trousse de l'avocat », qui vise à instaurer des normes nationales pour les outils (logiciels et matériel) de gestion et de partage de documents tout au long du procès 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet pilote a permis de présenter le concept de réseau privé partagé au Ministère

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- Les événements du 11 septembre 2001 ont donné lieu à la réévaluation des priorités. Un certain nombre de projets ont été mis sur la glace, tandis que des exigences de sécurité supplémentaires ont été appliquées à d'autres. La sensibilisation à la sécurité demeure un enjeu.
- L'instauration d'un processus de gestion de projet est un projet laborieux, mais il apporte des avantages énormes.
- Pour être fructueux, les projets exigent une bonne connaissance du client et des exigences technologiques, ainsi que le soutien du client.
- Le partage de l'information représente un défi. Il faut s'attaquer aux problèmes: absence de répertoire central des crimes et des délinquants, absence de normes communes pour les données, différence entre les méthodes d'archivage électronique des organisations, ce qui entraîne des doublons et des problèmes d'incompatibilité des informations.
- À l'heure actuelle, le financement de la GI/TI est décentralisé dans le Ministère; une étude sera réalisée à l'automne 2002 afin de déterminer les dépenses réelles des activités au titre de la GI/TI dans tous les secteurs du Ministère, et de recommander la rationalisation et une meilleure gestion des ressources GI/TI.

2.3.4.4 Gestion financière et administration

Exercice	Dépenses (en millions de dollars)	
	Prévues	Réelles
2001-2002	18,8	19,4

Le Ministère a déployé la première phase de son nouveau cadre financier destiné à améliorer la planification financière, le contrôle budgétaire et la reddition de comptes. Cette initiative a été facilitée, en parallèle, par la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière à l'échelle gouvernementale. Diverses mesures visant à améliorer l'affectation efficace des ressources à tous les secteurs des programmes du Ministère ont été introduites et sont constamment améliorées. On s'emploie également à répertorier et étoffer l'information sur le rendement afin d'améliorer la planification et la prévision des besoins futurs du Ministère. Enfin, on préconise une utilisation plus rationnelle des installations ministérielles, tout en veillant à renforcer la sécurité des employés à l'échelle du pays.

RÉSULTATS PRÉVUS	ACTIVITÉS	RÉALISATIONS	INDICES DE RÉUSSITE
<i>Renforcement de la capacité de gestion financière</i>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un cadre financier pour le Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la phase 1 du nouveau cadre financier 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité claire au chapitre des décisions de gestion financière Contrôle plus grand sur les ressources financières
<i>Affectation judicieuse des ressources au sein du Ministère</i>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de nouvelles lignes directrices sur les affectations budgétaires dans le cadre de la phase 1 du cadre financier 	<ul style="list-style-type: none"> Budgets alloués avant le début de l'exercice suivant 	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources financières appuient les priorités ministérielles L'affectation et réaffectation des ressources financières en temps utile Les ressources sont associées aux résultats des programmes
<i>Mise en place de mesures solides du rendement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) Examen du CPRR (cadre de planification, de rapport et de responsabilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de six CGRR pour diverses grandes initiatives ministérielles dotées de mesures précises d'évaluation des progrès 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures solides de rendement seront disponibles après la collecte des données sur les mesures cernées dans les CGRR

ENSEIGNEMENTS TIRÉS / ENJEUX

- La croissance générale de la charge de travail du Ministère nécessitera une action continue afin d'assurer une gestion sage et rationnelle des ressources.
- Il faut maintenir des partenariats solides avec les agences centrales afin d'assurer la mise en œuvre des solutions à long terme aux problèmes de gestion financière et d'administration.
- La gestion des installations insuffisantes pour la croissance du Ministère au cours des années passées constitue un problème de tous les instants.

3.0 Groupement des rapports

3.1 Initiatives horizontales, à l'échelle du gouvernement

Initiative	Objectif	Pilotée par le MdJ	Partenaires	Réalisations du Ministère de la Justice
<i>Sécurité publique et lutte contre le terrorisme</i>	Renforcer la sécurité personnelle et économique des Canadiens		GRC, Santé Canada, Transport Canada, Solliciteur général, AISS	<ul style="list-style-type: none"> Rôle déterminant dans la promulgation de la nouvelle loi antiterroriste Renforcement du partage d'information au profit des corps policiers
<i>Stratégie nationale de prévention du crime</i>	Réduire la criminalité et renforcer la sécurité des citoyens et des collectivités du Canada	✓	GRC, Solliciteur général	<ul style="list-style-type: none"> Centaines de projets qui aident les collectivités à lutter contre la délinquance et à prévenir les crimes
<i>Violence familiale</i>	S'attaquer aux causes fondamentales de la violence familiale, et réduire sa fréquence dans les foyers canadiens		Santé Canada (chef de file)	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture de conseils aux autres intervenants clés Maintes stratégies ministérielles s'attaquent à la violence familiale (armes à feu, victimes d'actes criminels, justice applicable aux Autochtones)
<i>Justice pour les jeunes</i>	Augmenter l'aide aux jeunes Canadiens aux prises avec la loi	✓	GRC, DRHC, Solliciteur général	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'une nouvelle loi qui mise sur la réadaptation et la réinsertion des jeunes délinquants
<i>Programme d'enregistrement des armes à feu</i>	Assurer une utilisation sûre et responsable des armes à feu au Canada	✓	GRC, DRHC, ADRC, Solliciteur général, Commission nationale des libérations conditionnelles, MAECI	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme d'enregistrement des armes à feu simplifié et amélioré Campagne d'information incitant les propriétaires à faire enregistrer leurs armes
<i>Gouvernement en direct (GeD)</i>	Offrir des services gouvernementaux en ligne à l'horizon 2005		Tous les ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration en cours du Système de gestion de l'information législative (SGIL), afin d'offrir aux Canadiens les versions historiques et actuelles des textes de loi et de règlement fédéraux sur Internet; numéro six sur la liste des priorités « Gouvernement en direct » (GED) du SCT Le site Web du MdJ a reçu plus de 6 millions de visites par mois l'an dernier
<i>Site Web « La justice et le droit »</i>	Créer un centre de services juridiques à l'échelle du gouvernement	✓	Tous les ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> Le site Web sur les lois et règlements codifiés reçoit plus d'un million de visites par mois
<i>Fonction de contrôleur moderne (CM)</i>	Déployer l'initiative dans le Ministère		Tous les ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un bureau voué à ce projet Analyse en cours sur la portée de la mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur
<i>Milieu de travail de choix</i>	Faire du ministère de la Justice le choix numéro un des employés existants et nouveaux		Tous les ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie sur les ressources humaines afin de mieux faire connaître la mission du Ministère et recruter et maintenir des employés très compétents Occasions de formation professionnelle offertes à tous les employés

Initiative	Objectif	Pilotée par le MdJ	Partenaires	Réalisations du Ministère de la Justice
<i>Programme national d'action pour les enfants</i>	Promouvoir le bien-être des enfants canadiens		DRHC, Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives dans le cadre du droit de la famille axé sur les enfants, qui visent à protéger les enfants des sévices et à protéger leurs intérêts en cas d'éclatement de la famille
<i>Crime organisé</i>	Renforcer la sécurité publique par le jeu de la dissuasion et la neutralisation des organisations criminalisées et des personnes qui y sont associées		GRC, Solliciteur général, Service correctionnel du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle déterminant dans la promulgation de la nouvelle loi contre le crime organisé (C-24) • Élaboration de la Stratégie sur le crime organisé pour promouvoir une action efficace et souple par rapport aux problèmes liés aux poursuites contre ces crimes • Formation sur la loi C-24
<i>Justice applicable aux Autochtones</i>	Réduire le nombre d'Autochtones judiciairisés et aider les collectivités qui assument davantage de responsabilités dans l'administration de la justice		MAINC, Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> • 90 programmes en place dans 290 collectivités • Nouvelles ententes entre les provinces/territoires et les collectivités autochtones
<i>Gestion des risques juridiques</i>	Démarche à l'échelle gouvernementale visant à cerner, éviter, atténuer et gérer les risques juridiques pour la Couronne		SCT, ministères et organismes clients	<ul style="list-style-type: none"> • Série de projets visant à assurer une méthode plus efficace et viable de gestion des risques juridiques
<i>Crimes de guerre</i>	Identifier et poursuivre les criminels de guerre et les empêcher de trouver refuge au Canada		GRC, Citoyenneté et Immigration Canada, Solliciteur général	<ul style="list-style-type: none"> • 18 citoyennetés ont été révoquées aux motifs de crimes de guerre • 445 personnes accusées de crimes de guerre modernes ont été refoulées à la frontière canadienne • 46 individus ont été déportés du Canada

3.2 Stratégie de développement durable (SDD)

Faits saillants de la période se terminant le 31 mars 2002

Le ministère de la Justice a modifié sa stratégie de développement durable (SDD) afin de s'attacher davantage aux objectifs et aux cibles pour mesurer son efficacité. Les efforts du Ministère portent sur les secteurs dans lesquels il peut apporter un changement véritable dans ses bureaux à l'échelle du Canada. Les résultats s'expriment dans:

- l'accroissement du nombre de cas de litiges aiguillés vers le règlement des différends, ce qui augmente la satisfaction des Canadiens à l'égard des services fédéraux de règlements des différends;
- la création du Bureau de la région du Nord, qui offre une gamme complète de services pour répondre aux besoins particuliers de cette population, composée majoritairement d'Autochtones, et de renforcer la capacité de rallier les administrations des Premières nations et des Autochtones, et d'autres ONG;

- la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques juridiques, qui permet de repérer précocement les grands risques juridiques qui attendent le gouvernement et qui aide le Ministère à réagir d'une manière plus proactive et rationnelle;
- l'atteinte, dans deux des bureaux nationaux de l'administration centrale, d'un taux de recyclage du papier et autres déchets solides de 80 %.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)		
OBJECTIF	INITIATIVE	RÉALISATIONS
<i>Appuyer le développement durable (DD) à l'échelle du gouvernement par le biais de la prestation de services juridiques de premier ordre et de l'élaboration d'une infrastructure juridique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Étoffer la formation juridique permanente sur le Développement durable (DD) • Accroître la capacité d'aider les ministères clients à éliminer les obstacles au DD • Créer et améliorer des instruments juridiques • Continuer de renforcer la capacité d'offrir des services juridiques de premier ordre • Valoriser la formation juridique à l'intention des clients • Promouvoir le règlement des différends et la rationalisation des procès • Renforcer la capacité de servir les Canadiens dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et promotion des mécanismes de règlement des différends en tant que solutions de rechange aux procès traditionnels
<i>Étudier les conséquences des facteurs sociaux et culturels sur le DD en regard du mandat du ministère de la Justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les principes du développement durable par le biais des initiatives de collectivités durables • Appliquer la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones conformément avec les principes du développement durable • Appliquer les activités de prévention du crime afin de promouvoir les principes du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au comité interministériel sur les questions du DD • Plus de 2 400 projets de prévention du crime dans 900 collectivités du Canada, pour renforcer la sécurité des Canadiens • Aider les collectivités autochtones à contrôler davantage l'administration de la justice
<i>Réduction concrète sur l'impact environnemental des activités du Ministère de la Justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser la consommation de papier et réduire la production de déchets solides • Accroître la sensibilisation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie visant à optimiser l'occupation des édifices par le Ministère • Utilisation croissante des systèmes électroniques pour saisir et distribuer l'information, en remplacement des documents en papier • Embauche d'experts conseils pour évaluer la capacité du Ministère visant la Stratégie de développement durable; fournir une ligne de départ pour la création de rapports et la mesure des réussites, axées sur les améliorations aux politiques

4.0 Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

Dépenses de fonctionnement:

L'écart de 86,4 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles d'exploitation pour 2001-2002 comprend ce qui suit :

<i>Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :</i>	(En milliers de dollars)
• Négociations collectives et autres crédits liés au salaire	18,491
• De Trang et al.	14,920
• Transfert de subventions et de contributions	14,129
• Contrebande du tabac	11,199
• Sécurité communautaire et prévention du crime	9,834
• Crime organisé	6,275
• Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	5,157
• Report de ressources de 2000-2001	4,765
• Crimes de guerre	4,592
• Traitement des litiges liés aux Métis	4,369
• Antiterrorisme	3,784
• Aide juridique – Développement et recherche	2,745
• ADRC – toutes les présentations	1,815
• Gestion des risques juridiques et examen du Service fédéral des poursuites	1,769
• Stratégie de contrôle du tabac	1,654
• Gouvernement en direct – SGIL et site Web La Justice et le droit	1,327
• Autres	2,691
<i>Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :</i>	
• Armes à feu	15,600
• Armes à feu – Dispense temporaire des droits d'enregistrement	10,000
• Fonds relatif aux règlements des différends	2,300
• Armes à feu – Dispense des droits d'enregistrement - Transfert	1,066
• Autres	4,450
<i>Autres réajustements :</i>	
• Péremption des comptes publics	20,152

Recettes non disponibles :

L'écart de 1,7 million de dollars entre les revenus prévus et réels de 2001-2002 est dû surtout à une réduction du montant des droits perçus pour les armes à feu découlant des mesures incitatives d'exemption des droits.

Paiements de transfert :

L'écart de 33,7 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 2001-2002 s'explique comme suit :

<i>Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :</i>	(en milliers de dollars)
• Aide juridique - Transition	20,000
• Armes à feu	15,600
• Sécurité communautaire et prévention du crime	11,045
• Air India	8,238
• Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	4,200
• Aide juridique – Développement et recherche	1,000
• Autres	482
<i>Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :</i>	
• Transferts au budget de fonctionnement	14,129
<i>Autres réajustements</i>	
• Péremption des comptes publics	12,748

Note: Le remaniement est un processus qui permet de transférer les fonds accordés à une initiative cette année à une autre année. Le Conseil du Trésor approuve cette façon de faire.

Tableaux des résumés financiers**4.2 Tableau financier 1: Sommaire des crédits approuvés**

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)			
Crédit	2001-2002		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Programme d'administration de la justice			
1 Dépenses de fonctionnement	424,3	500,4	480,2
5 Subventions et contributions	380,9	427,4	414,6
(S) Ministre de la Justice – Traitement et allocation de voiture	0,1	0,1	0,1
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	43,7	37,1	37,1
(S) Remboursement de montants crédités aux recettes les années précédentes	-	3,3	3,3
(S) Dépense de produits de la cession de biens excédentaires de l'État	-	-	-
Total pour le Ministère	849,0	968,3	935,4

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.3 Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Sous-total : dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Services aux clients gouvernementaux									
<i>(Autorisations totales)</i>	2 154,4	266,5	-	-	266,5	-	266,5	-	266,5
(Dépenses réelles)	2 673,3	269,8	-	-	269,8	-	269,8	-	269,8
Droit et orientation									
<i>(Autorisations totales)</i>	316,0	199,5	-	427,4	626,9	-	626,9	-	626,9
(Dépenses réelles)	593,9	180,9	-	414,6	595,6	-	595,6	-	595,6
Administration									
<i>(Autorisations totales)</i>	385,0	75,0	-	-	75,0	-	75,0	-	75,0
(Dépenses réelles)	548,7	70,0	-	-	70,0	-	70,0	-	70,0
Total									
<i>(Autorisations totales)</i>	2 855,4	540,9	-	427,4	968,3	-	968,3	-	968,3
(Dépenses réelles)	3 851,9	520,7	-	414,6	935,4	-	935,4	-	935,4
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles									
<i>(Autorisations totales)</i>									25,1
(Dépenses réelles)									23,4
Coût des services rendus par d'autres ministères									
<i>(Autorisations totales)</i>									30,8
(Dépenses réelles)									40,9
Coût net du programme									
<i>(Autorisations totales)</i>									974,0
(Dépenses réelles)									952,9

Nota : Les chiffres en italiques représentent les autorisations totales pour 2001-2002 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations) Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/ et recettes réelles en 2001-2002. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement. Les données de la colonne exploitation comprennent les contributions aux régimes d'avantages des employés et les indemnités versées au ministre.

4.4 Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et réelles totales

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses	Autorisations	Dépenses
	1999-2000	2000-2001	Prévues 2001-2002	totales 2001-2002	réelles 2001-2002
Services aux clients gouvernementaux	195,5	240,3	215,6	266,5	269,8
Droit et orientation	472,7	587,9	571,1	626,9	595,6
Administration	48,0	60,4	62,3	75,0	70,0
Total	716,2	888,6	849,0	968,3	935,4

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principaux et supplémentaires des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.5 Tableau financier 5 : Recettes

Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles	Réelles	Prévues	Autorisations	Dépenses
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	totales 2001-2002	réelles 2001-2002
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	16,1	35,5	24,4	24,4	20,3
Administration	0,8	4,7	0,7	0,7	3,1
Recettes totales à valoir sur le Trésor	16,9	40,2	25,1	25,1	23,4

Nota : Comprend les services et droits relatifs aux armes à feu, au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au Bureau d'enregistrement des actions en divorce, aux frais de cour et diverses recettes provenant de l'extérieur du gouvernement, ainsi que les recettes provenant d'amendes et de saisies, de loyers d'habitation et de services publics et autres.

4.6 Tableau financier 6 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses	Autorisations	Dépenses
	1999-2000	2000-2001	prévues 2001-2002	totales 2001- 2002	réelles 2001-2002
Services aux clients gouvernementaux	21,3	24,5	23,0	25,0	25,0
Droit et orientation	8,6	11,8	7,9	10,3	10,3
Administration	3,4	4,2	4,8	5,2	5,2
Total des paiements législatifs	33,3	40,5	35,7	40,5	40,5

Nota : Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, le traitement et la location de voiture du ministre, le remboursement des montants portés aux recettes lors d'exercices précédents et la dépense des produits de la cession de biens excédentaires de la Couronne.

4.7 Tableau financier 7 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Réelles 1999-2000	Réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	<i>Autorisations totales 2001-2002</i>	Dépenses réelles 2001-2002
SUBVENTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et politique	22,5	24,2	31,2	33,6	30,5
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	22,5	24,2	31,2	33,6	30,5
CONTRIBUTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	300,5	338,2	349,7	393,8	384,1
Administration	-	-	-	-	-
Total des contributions	300,5	338,2	349,7	393,8	384,1
Total des paiements de transfert	323,0	362,4	380,9	427,4	414,6

4.8 Tableau financier 9 : Passif éventuel

Passif éventuel (en dollars)	
Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Anderson, D.	500,000
Bedirian, H.	200,000
Bellamy, B.	25,000
Burko, M. & K.	200,000
Doe, J.	1,500,000
Donalco Inc. & Group	30,000
Froom	25,000
Schreiber	1,000,000
Skandarajah	25,000
Tucker & Baldasaro, Rev. W.	3,000
Total – passif éventuel	3,508,000

Nota : Le passif éventuel comprend des éléments qui pourraient s'ajouter ou non au passif réel selon la suite des événements.

5.0 Renseignements supplémentaires

5.1 Personnes-ressources

L'Honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4998

Rachelle Larabie-LeSieur, directrice générale, Direction des communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4221
Télec. : (613) 941-2329

Wendy Sailman, directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4211
Télec. : (613) 948-2983

John Sims, c.r., sous-ministre délégué, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4955
Télec. (613) 957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Tour St.Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 941-4073
Télec. : (613) 941-4074

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, Tour St-Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4898
Télec. : (613) 952-4279

Site Web du Ministère : <http://canada.justice.gc.ca>

5.2 Lois appliquées et règlements connexes

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	<i>L.R.C. 1970, chap. A-14</i>
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	<i>L.R., chap. C-5</i>
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative au jugement en matière civile et commerciale</i>	<i>L.R., chap. C-30</i>
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	<i>1960, chap. 44</i>
<i>Loi d'harmonisation no.1 du droit fédéral avec le droit civil</i>	<i>2001, ch.4</i>
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	<i>L.R., chap. 17 (2^e suppl.)</i>
<i>Loi sur les contraventions</i>	<i>1992, chap. 47</i>
<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne</i>	<i>L.R., chap. C-50</i>
<i>Loi sur le divorce</i>	<i>L.R., chap. 3 (2^e suppl.)</i>
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	<i>L.R., chap. E-13</i>
<i>Loi sur l'extradition</i>	<i>L.R., chap. E-23</i>
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	<i>L.R., chap. 4 (2^e suppl.)</i>
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	<i>L.R., chap. F-7</i>
<i>Loi sur les armes à feu</i>	<i>1995, chap. 39</i>
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	<i>L.R., chap. F-28</i>
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	<i>L.R., chap. F-29</i>
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	<i>L.R., chap. H-6</i>
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	<i>L.R., chap. I-1</i>
<i>Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises</i>	<i>1991, chap. 13</i>
<i>Loi d'interprétation</i>	<i>L.R., chap. I-21</i>
<i>Loi sur les juges</i>	<i>L.R., chap. J-1</i>
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	<i>L.R., chap. J-2</i>
<i>Loi sur la Commission du droit au Canada</i>	<i>1996, chap. 9</i>
<i>Loi sur le mariage (degrés interdits)</i>	<i>1990, chap. 46</i>
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	<i>L.R., chap. 30 (4^e suppl.)</i>
<i>Loi sur les langues officielles</i>	<i>L.R., chap. 31 (4^e suppl.)</i>
<i>Loi sur la protection de l'information</i>	<i>L.R., chap. O-5</i>
<i>Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux</i>	<i>L.R., chap. P-16</i>
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	<i>L.R.C. 1970, chap. P-24</i>
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985</i>	<i>L.R., chap. 40 (3^e suppl.)</i>
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	<i>L.R., chap. S-7</i>
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	<i>L.R., chap. S-18</i>
<i>Loi sur la révision des lois</i>	<i>L.R., chap. S-20</i>
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	<i>L.R., chap. S-22</i>
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	<i>L.R., chap. S-26</i>
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	<i>L.R., chap. T-2</i>
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	<i>L.R., chap. 16 (2^e suppl.)</i>
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	<i>L.R., chap. Y-1</i>

Le ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information

L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)

Loi sur les connaissances

L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)

Code criminel

L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions

L.R., chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)

Loi sur la modernisation de certains régimes

2000, chap. 12

d'avantages et d'obligations

Loi sur la protection des renseignements personnels

L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)

5.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

	Format disponible P = copie papier I = Internet
État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2000 : Mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	I
Lois et règlements : l'essentiel	I
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide)	P,I
Questions et réponses concernant la <i>Loi sur les armes à feu</i> , ses règlements et les documents d'appui	
Étude de l'enquête préliminaire au Canada (avril 1993)	I
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677E)	P,I
Immigrantes qui sont victimes de mauvais traitements dans leur famille ou dans le cadre d'une relation avec une autre personne	
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P,I
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703) pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P,I
Le ministère de la Justice du Canada - Brochure	P,I
Le système de justice au Canada (JUS-P-645) pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P,I
Programme canadien concernant les crimes de guerre – Rapport annuel 2000-2001	I
<i>La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> – Une nouvelle loi, une nouvelle approche	I
<i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	I
Recueil des décisions relatives à la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> (août 1999)	I
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	I
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères du Royaume-Uni, de la Floride, de l'Indiana, de l'État de Washington, du Minnesota, de la Californie, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents (février 1998) – aide les parents à calculer les versements mensuels des pensions alimentaires pour enfants	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé (novembre 1997) – aide les professionnels à faire une estimation des versements des pensions alimentaires pour enfants à l'aide des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants	I
Cadre de recherche sur l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants (mars 1999)	I
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	I
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	I
Principaux dossier à l'étude en matière de politiques publiques, janvier 2000	I
Budget des dépenses 2001-2002 Rapport sur les plans et les priorités, 2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	I
Pensions alimentaires pour enfants : Guide des nouvelles lignes directrices fédérales (JUS-P-725)	P
Règlements relatifs à la <i>Loi sur les armes à feu</i> – mars 1998	P, I